

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Prix et qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

Hôtel de l'Intercommunalité
35 avenue Villebois Mareuil
85607 MONTAIGU-VENDEE Cedex

www.terresdemontaigu.fr

**TERRES DE
MONTAIGU**

Communauté de communes
Montaigu-Rocheservière

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	1
1-TERRES DE MONTAIGU	3
1.1 - Territoire et compétences.....	3
1.2 - L'organisation administrative.....	4
1.2.1 - Les organes délibérants.....	4
1.2.2 - Les organes consultatifs.....	5
1.2.3 - Les ressources humaines.....	5
1.3 - Les partenaires.....	6
2 – LES GRANDS PRINCIPES ET L'ORGANISATION DU SERVICE	7
2.1 - Le principe de gestion des déchets : responsabiliser et optimiser...7	
2.2 - Le traitement : compétence du syndicat départemental Trivalis.....7	
2.3 - L'organisation de la collecte et du traitement des déchets sur le Territoire	8
2.3.1 - Les modalités de collecte.....	8
2.3.2 - Les unités de traitement.....	13
3 - COLLECTE ET TRAITEMENT : LES INDICATEURS TECHNIQUES	15
3.1 - L'évolution générale.....	15
3.2 - Les ordures ménagères résiduelles.....	16
3.3 - Les collectes sélectives.....	18
3.4 - Les déchèteries.....	21
3.5 - La Valorétrie.....	27
3.6 - Le compostage.....	29
3.7 - Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).....	33
3.8 - Les textiles, linges et chaussures (TLC) usagés.....	33
4 - LA RELATION A L'USAGER	34
4.1 - La facturation de la redevance.....	34
4.2 - L'information des usagers.....	35
5 - LES CONTRATS ET MARCHES PUBLICS	37
5.1 - Les marchés en cours.....	37
5.2 - L'organisation des contrats de prestation et de la régie.....	37
6 - COLLECTE ET TRAITEMENT : LES INDICATEURS FINANCIERS	39
6.1 - Les dépenses.....	39
6.1.1 – La contribution à Trivalis.....	39
6.1.2 - Les dépenses internes.....	39
6.2 - Les recettes.....	39
6.2.1 - Les ventes, soutiens financiers et subventions.....	39
6.2.2 - La redevance d'enlèvement des ordures ménagères.....	39
6.3 – la facturation du service rendu aux professionnels sur les déchèteries	41
6.4 - Le bilan financier.....	41
6.4.1 - Synthèse du compte administratif.....	41
6.5 - La MATRICE DES COUTS ADEME.....	42
CONCLUSION	43

PREAMBULE

La Loi Notre avait entraîné des modifications au 1^{er} janvier 2017 avec la fusion des 2 Communautés de Communes Terres de Montaigu et du canton de Rocheservière et la dissolution du Syndicat mixte Montaigu Rocheservière. De ces 3 collectivités est née Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu Rocheservière. Le périmètre du service public de gestion des déchets est resté identique.

En 1998, le syndicat mixte avait engagé une réflexion ayant pour objectif de freiner l'évolution vertigineuse des déchets produits, tant en terme de tonnages que de coûts.

Cette réflexion avait abouti, dès 2001, à la mise en place de la redevance incitative. Cet outil de responsabilisation des usagers a permis d'organiser de façon rationnelle la collecte et le traitement des déchets : les flux de déchets sont désormais mieux répartis, grâce au transfert de la moitié des ordures ménagères résiduelles vers les déchèteries et les collectes sélectives pour valorisation.

Parallèlement à cette mesure d'incitation financière, la collectivité a souhaité mettre à la disposition des usagers des équipements et des outils nécessaires et performants pour mieux orienter leurs déchets et obtenir une qualité de service optimale.

Depuis la fin de l'année 2001 et l'ouverture de la troisième et dernière déchèterie, chaque usager dispose d'un tel lieu de dépôt à environ 10 mn de chez lui.

De plus, deux modèles d'accompagnement au compostage ont été développés.

Le premier, mis en place en octobre 2002, repose sur le compostage dit « de quartier » ou « semi-collectif ». Une plate-forme « expérimentale » avait été installée sur une commune. Aujourd'hui encore, elle est en fonctionnement, et permet aux habitants du centre de la commune de venir y déposer leurs déchets fermentescibles. D'autres projets de compostage collectif ont vu le jour depuis lors, notamment grâce à l'usage de pavillons de compostage (habitat vertical, ehpad, restaurant scolaire, quartier de centre-ville...)

Le deuxième modèle d'incitation au compostage est la remise de composteurs individuels depuis 2004. Ainsi, l'ensemble des usagers du territoire peut disposer d'un composteur pour extraire de leurs ordures ménagères résiduelles la fraction organique qui peut représenter jusqu'à 30% des déchets ménagers présents dans le conteneur. Le compostage est un vrai levier pour réduire la production de déchets résiduels.

Enfin, la valorétrie a vu le jour depuis septembre 2008. Véritable vitrine de la politique de la collectivité, elle est venue concrétiser une réflexion menée depuis quelques années pour limiter le tonnage de déchets non valorisables (« tout venant ») déposé en déchèteries, en jouant sur le réemploi et sur le démantèlement. Cet équipement a permis également de créer un espace pédagogique accessible aux usagers et autres publics, afin de les sensibiliser à cette problématique.

L'ensemble de ces différentes mesures a permis de contenir l'augmentation des déchets et de les diriger vers des filières adaptées. Cependant, d'autres perspectives sont encore à étudier pour développer et améliorer le fonctionnement des déchèteries.

La « déchèterie » est, en effet, la première voie de collecte des déchets, avant même la collecte en porte à porte. L'objectif est donc d'optimiser leur fonctionnement et de réduire la partie de déchets transitant sur les déchèteries et destinée à l'enfouissement ou à l'incinération.

Les déchets dangereux des ménages issus d'activité comme le bricolage, le jardinage, la mécanique, certains loisirs (pots de peintures, solvants, aérosols, huiles, produits phytosanitaires, piles, batteries...) sont également récupérés en déchèterie pour un traitement et/ou une valorisation contrôlés et réglementés.

La filière de collecte des déchets de soins à risques infectieux (les déchets dits « piquants-coupants ») a vu son nombre d'adhérents croître de façon importante courant 2008, 2009, et encore sur 2010, 2011 et 2012 preuve que sa mise en place était indispensable. Elle a permis de sécuriser toute la filière de collecte et de traitement de ces déchets particuliers dits « à risque ». Néanmoins, des évolutions réglementaires ont modifié son organisation depuis 2014, puisque les pharmacies assurent maintenant le service.

Depuis 2011, la communication a été renforcée autour du tri de textiles, linges, chaussures usagés, trop souvent jetés alors que leur valorisation par le réemploi ou le recyclage matière (isolation...) est possible. Le taux de captage a fortement progressé... il faut poursuivre et sensibiliser davantage la population.

En 2012, un déploiement de conteneurs enterrés à contrôle d'accès pour les ordures résiduelles sur l'habitat collectif public a été réalisé. A l'instar du conteneur individuel avec puce, cette solution collective est accessible à l'aide d'une carte nominative qui permet de facturer chaque foyer par rapport à sa production de déchets et d'inciter au tri, principe de la redevance incitative.

Pour encourager les habitants de ces collectifs à trier plus, un pavillon de compostage en pied d'immeuble a été installé pour détourner la fraction fermentescible de la « poubelle ».

Certains secteurs d'habitats pavillonnaires, plus denses, sont équipés de ce conteneur enterré à accès par carte ; il remplace le bac roulant individuel.

Autre usage de cet équipement. Un service dépannage a été instauré sur chaque commune du territoire pour permettre aux gens qui auraient un surplus ponctuel de déchets ou auraient oublié la collecte, de se délester sans contrainte contre participation financière à chaque dépôt.

En 2013, la filière des déchets d'équipement d'ameublement est entrée en vigueur sur les 3 déchèteries. Elle a permis d'améliorer le tri et de détourner de la benne de déchets ultimes des canapés et autres meubles « complexes » qui ne pouvaient jusqu'alors ni être réutilisés ni recyclés. Les tonnages détournés sont importants et cette filière devient un exutoire clé.

Enfin, depuis janvier 2017, la filière des emballages ménagers a connu une évolution importante. Le nouveau centre de tri départemental de Trivalis, Vendée tri, permet en effet de séparer et valoriser tous ces déchets qui intègrent donc le sac jaune. Un confort pour les habitants de Terres de Montaigu pour qui la consigne se simplifie. Mais une importante déformation du flux de déchets à collecter avec une nette diminution des ordures ménagères résiduelles - donc du taux de présentation des bacs OM - compensée par une hausse des emballages.

L'enjeu depuis quelques années est d'accompagner les habitants pour réduire à la source les déchets, notamment les emballages superflus.

Le présent rapport dresse les résultats du modèle de gestion des déchets ménagers appliqué sur le territoire de Terres de Montaigu depuis 20 ans.

Il souligne également les pistes d'amélioration existantes et les nouvelles perspectives.

Pour mémoire, 2020 a été une année particulière marquée par le contexte sanitaire. La continuité de service a toutefois été assurée pour les collectes d'ordures ménagères, emballages, verre et papier. Les déchèteries ont été fermées temporairement au printemps. La Valorétrie a quant à elle été soumise aux mêmes règles de fermeture que les commerces dits « non essentiels ».

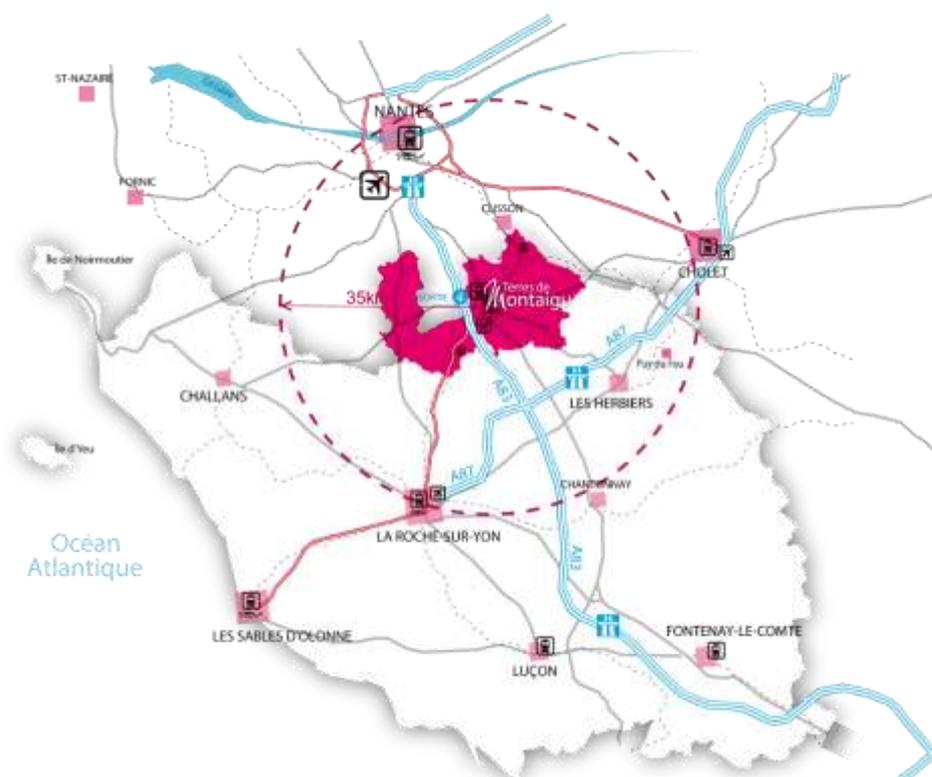
1-TERRES DE MONTAIGU

1.1 - TERRITOIRE ET COMPETENCES

Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu Rocheservière (dénommée ci-après Terres de Montaigu ou la collectivité) exerce la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire (cf. règlement de service en vigueur au 1er janvier 2017) et a confié la compétence traitement (depuis 2003) au syndicat départemental Trivalis.

Terres de Montaigu est issue de la fusion des 2 Communautés de communes de Terres de Montaigu et du Canton de Rocheservière, et du Syndicat mixte Montaigu Rocheservière, au 1er janvier 2017.

Le territoire est situé au nord-est du département de la Vendée, limitrophe de la Loire Atlantique et du Maine et Loire.

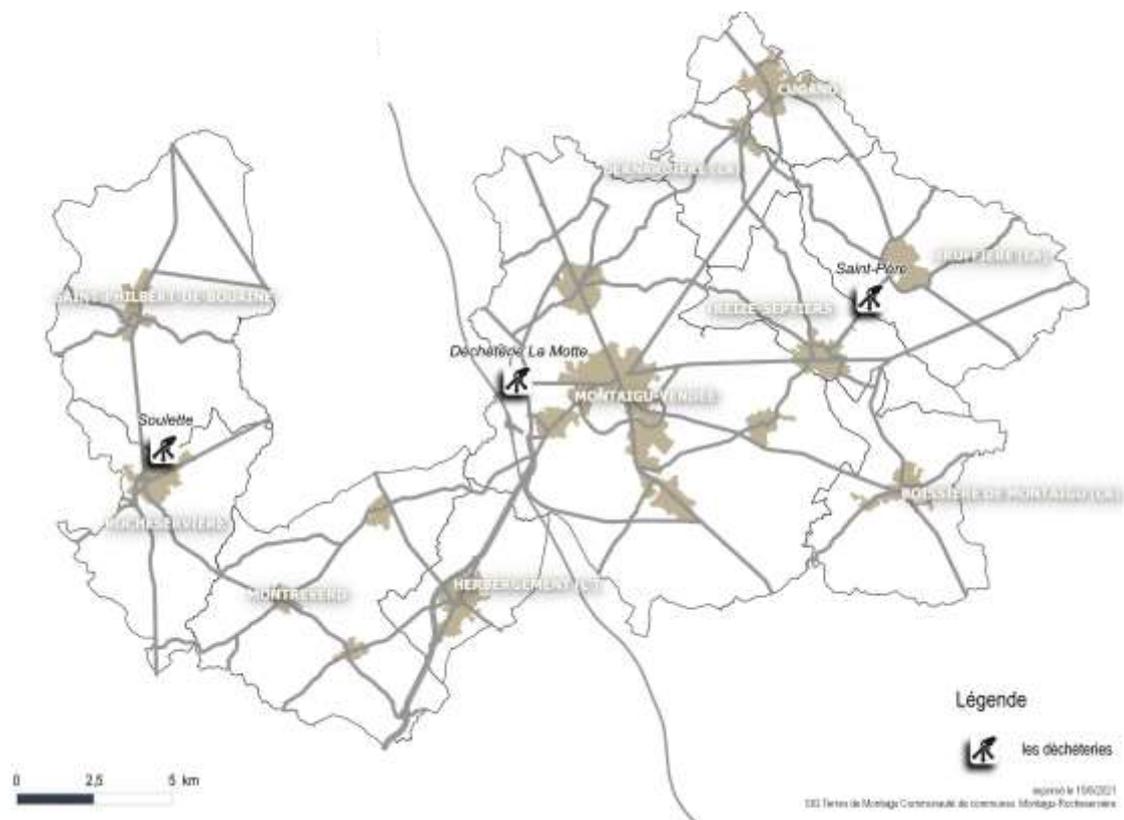


La situation géographique de TERRES DE MONTAIGU

La collectivité est constituée de 10 communes, pour une population totale de 50 423 habitants au 1er janvier 2021 (population DGF 2021) (*chiffre utilisé pour le calcul des ratios à l'habitant*) :

Saint-Hilaire-de-Loulay, La Bernardière, Cugand, La Bruffière, Treize-Septiers, La Guyonnière, Montaigu, La Boissière-de-Montaigu, Saint-Georges-de-Montaigu, Boufféré, L'Herbergement, Montréverd (communes déléguées Saint-André-Treize-Voies, Mormaison et Saint-Sulpice-le-Verdon), Rocheservière, Saint-Philbert-de-Bouaine.

Depuis le 1er janvier 2019, la commune nouvelle Montaigu-Vendée a été créée. Elle est composée des communes déléguées : Montaigu, Boufféré, La Guyonnière, Saint Georges de Montaigu et Saint Hilaire de Loulay.



Le territoire de TERRES DE MONTAIGU

L'habitat est très majoritairement pavillonnaire.

Un taux d'habitat vertical d'environ 9 % de logements collectifs (source : filocom 2015), concentré sur la ville de Montaigu.

Le service est facturé en Redevance Incitative à la levée depuis 2001.

Pour mémoire, les habitants de Vieillevigne, commune limitrophe, ont accès aux déchèteries de Terres de Montaigu, par convention.

1.2 - L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1.2.1 - Les organes délibérants

- **Le conseil communautaire**

Présidé par Antoine CHEREAU, il est composé de délégués désignés par les conseils municipaux et communautaires des communes membres selon les règles qui figurent dans les statuts.

- **Le bureau**

Le bureau est composé du Président et des Vice-Présidents.

1.2.2 - Les organes consultatifs

▪ *La commission environnement/habitat*

Présidée par Damien GRASSET, toutes les communes y sont représentées.

Chaque autre compétence est concernée par une commission.

1.2.3 - Les ressources humaines

La direction environnement en charge des déchets ménagers de Terres de Montaigu est composée de 6 agents pour 5.8 équivalents temps plein, dont un accueil mutualisé avec le service public d'assainissement non collectif et l'accueil général de la collectivité.

Les missions du service sont les suivantes :

• *La gestion des déchets ménagers et assimilés*

- Faire appliquer les règles en matière de collecte des déchets
- Suivre les prestations de collecte, transfert et traitement des déchets ainsi que de fourniture d'équipements confiées à des entreprises privées
- Suivre les indicateurs qualitatifs et quantitatifs de la collecte
- Mettre en place et suivre les contrats et conventions permettant d'obtenir des soutiens et aides financiers
- Études et ingénierie associées à ce service

• *La relation avec les usagers*

- Accueil téléphonique et physique des usagers
- Conseil, accompagnement
- Mise à jour du fichier des usagers
- Gestion de la facturation du service
- Maintenances des équipements
- Livraison et échange de ces conteneurs chez les usagers
- Contrôle des puces électroniques

• *L'information des usagers et des élus*

• *Le compostage individuel et semi-collectif*

- Mettre à disposition des usagers des composteurs
- Les informer sur les techniques de compostage individuel
- Assurer le suivi des installations de compostage semi-collectif
- Développer le compostage et les actions de prévention

1.3 - LES PARTENAIRES



Le conseil départemental de la Vendée a adopté un plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés et suit son exécution. Ce plan passe à l'échelon régional. La politique en matière de gestion des déchets sur Terres de Montaigu doit s'inscrire dans ce plan.



Terres de Montaigu est membre du syndicat départemental d'étude et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Vendée, Trivalis. Ce dernier exerce la compétence traitement pour les déchets produits sur le syndicat mixte qui verse des cotisations correspondant aux dépenses réelles en matière de traitement des déchets.

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a accompagné et accompagne encore différents projets conduits par Terres de Montaigu.

2 – LES GRANDS PRINCIPES ET L'ORGANISATION DU SERVICE

2.1 - LE PRINCIPE DE GESTION DES DECHETS : RESPONSABILISER ET OPTIMISER

La politique mise en place par les élus de Terres de Montaigu en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés repose sur la responsabilisation des usagers. L'instauration de la redevance incitative a permis de sensibiliser les usagers au coût généré par la gestion de leurs déchets ainsi que de leur permettre d'être maître du montant de leur facture en réduisant la quantité de déchets non valorisables présentée à la collecte.

Par ailleurs, le mode de collecte retenu combine porte à porte et apport volontaire afin d'établir un équilibre entre le service rendu à l'utilisateur et le montant de ce service.

2.2 - LE TRAITEMENT : COMPETENCE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL TRIVALIS

Depuis le 1^{er} janvier 2003, c'est le syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, Trivalis, qui est compétent en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Ce syndicat regroupe toutes les collectivités de Vendée. Il est géré par des personnes élues membres des établissements publics adhérents.

Il comprend :

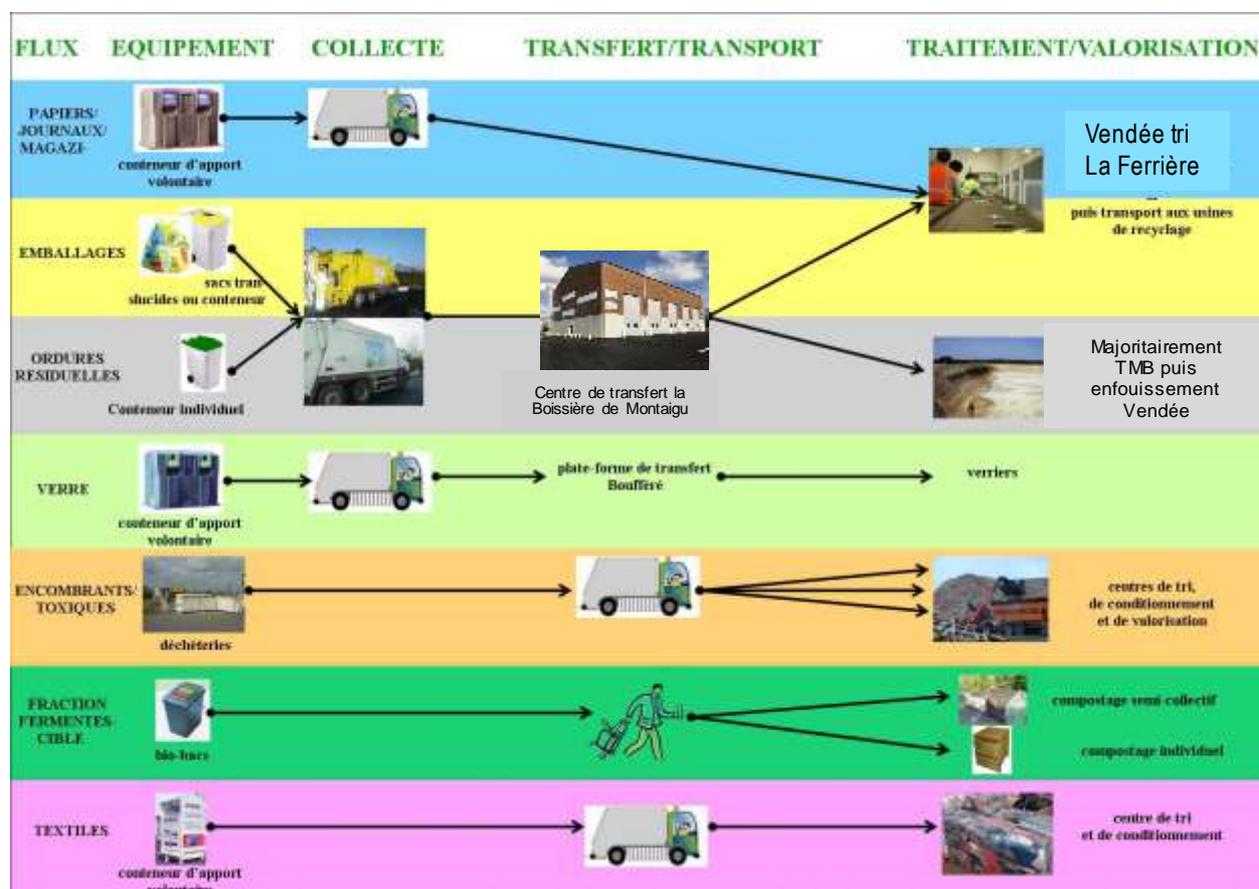
- un comité syndical,
- un bureau (le Président et ses Vice-Présidents),
- des commissions thématiques
- des comités consultatifs locaux composés d'élus des établissements membres et des maires des communes d'accueil d'une installation publique de traitement des déchets
- un comité consultatif des associations de protection de l'environnement.

Terres de Montaigu fait partie du secteur Nord Est, comme l'illustre la carte ci-dessous :



Carte des secteurs vendéens couverts par TRIVALIS (source : TRIVALIS)

2.3 - L'ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE



2.3.1 - Les modalités de collecte

- **La collecte en porte à porte**

Chaque usager du service de collecte des déchets est doté d'un conteneur, selon la répartition suivante :

Modalités de dotation des conteneurs individuels

Nombre de personnes par foyer	1	1 à 3	4 à 5	6 à 7	8 et plus
Volume du conteneur préconisé	80 litres	120 litres	180 litres	240 litres	340 litres
Volume du conteneur directement inférieur	non concerné	non concerné	120 litres	180 litres	240 litres
Volume du conteneur directement supérieur	non concerné	180 litres	240 litres	340 litres	non concerné

Les professionnels (en centralité) et foyers en résidence secondaire ont le choix de la capacité du conteneur qui leur est attribué.

La particularité de la collecte sur Terres de Montaigu réside dans le fait que les conteneurs individuels sont équipés d'une puce électronique. Ceci permet de connaître les jours de vidage des conteneurs et donc d'établir la facturation en conséquence pour l'adresse concernée.



La fréquence de collecte est différente selon le type d'utilisateur :

- les ménages en résidence individuelle et les professionnels hors métiers de bouche sont collectés une semaine sur deux
- les métiers de bouche et les usagers en habitat collectif sont collectés une ou deux fois par semaine.



• *La collecte en apport volontaire*



Les conteneurs d'apport volontaire pour le verre, les papiers et les textiles sont répartis sur tout le territoire, selon les préconisations de chaque commune. Il y a en moyenne un site pour 400 habitants.

Le parc a été renouvelé en zone agglomérée avec des équipements enterrés, mieux intégrés dans le paysage urbain.



• *Les déchèteries*

Terres de Montaigu a 3 déchèteries, dont les implantations sont indiquées sur la carte en page 4.

Le plan schématique de l'aménagement figure ci-après et s'accompagne d'une photo.

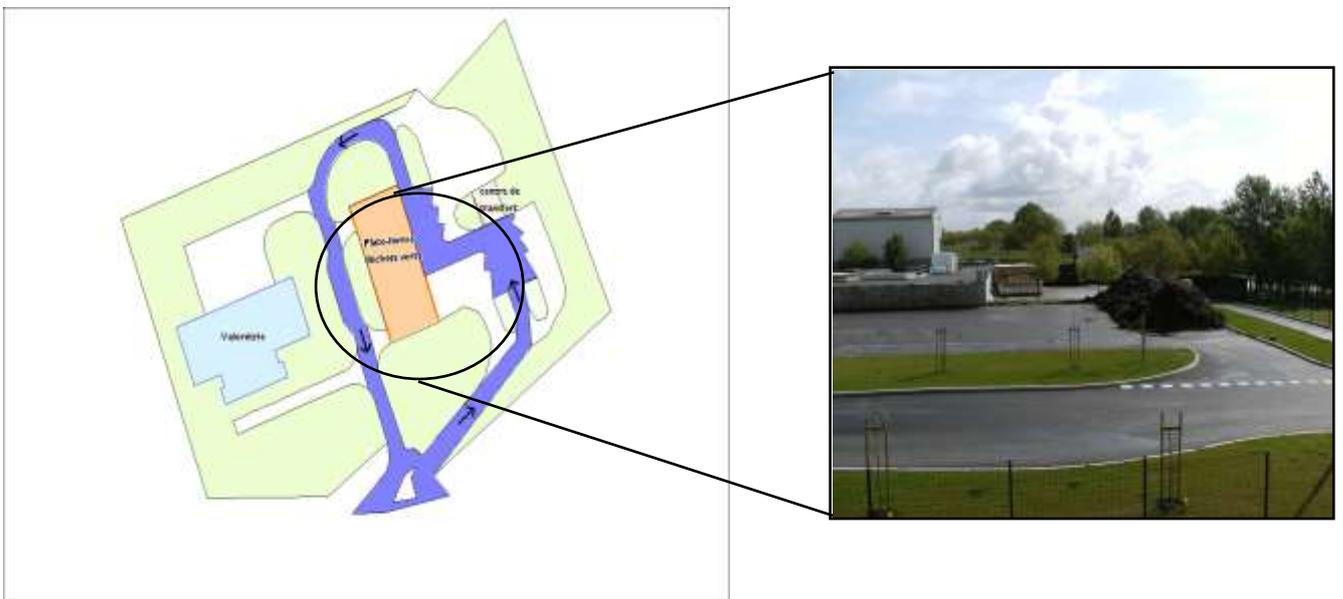
Les plans sont également disponibles en ligne :

<https://www.terresdemontaigu.fr/wp-content/uploads/2020/01/Plan-d%C3%A9ch%C3%A9terie-bruffi%C3%A8re-terres-de-montaigu.pdf>
<https://www.terresdemontaigu.fr/wp-content/uploads/2020/01/Plan-d%C3%A9ch%C3%A9terie-bouff%C3%A8re-terres-de-montaigu.pdf>
<https://www.terresdemontaigu.fr/wp-content/uploads/2020/01/Plan-d%C3%A9ch%C3%A9terie-rocheservier-terres-de-montaigu.pdf>

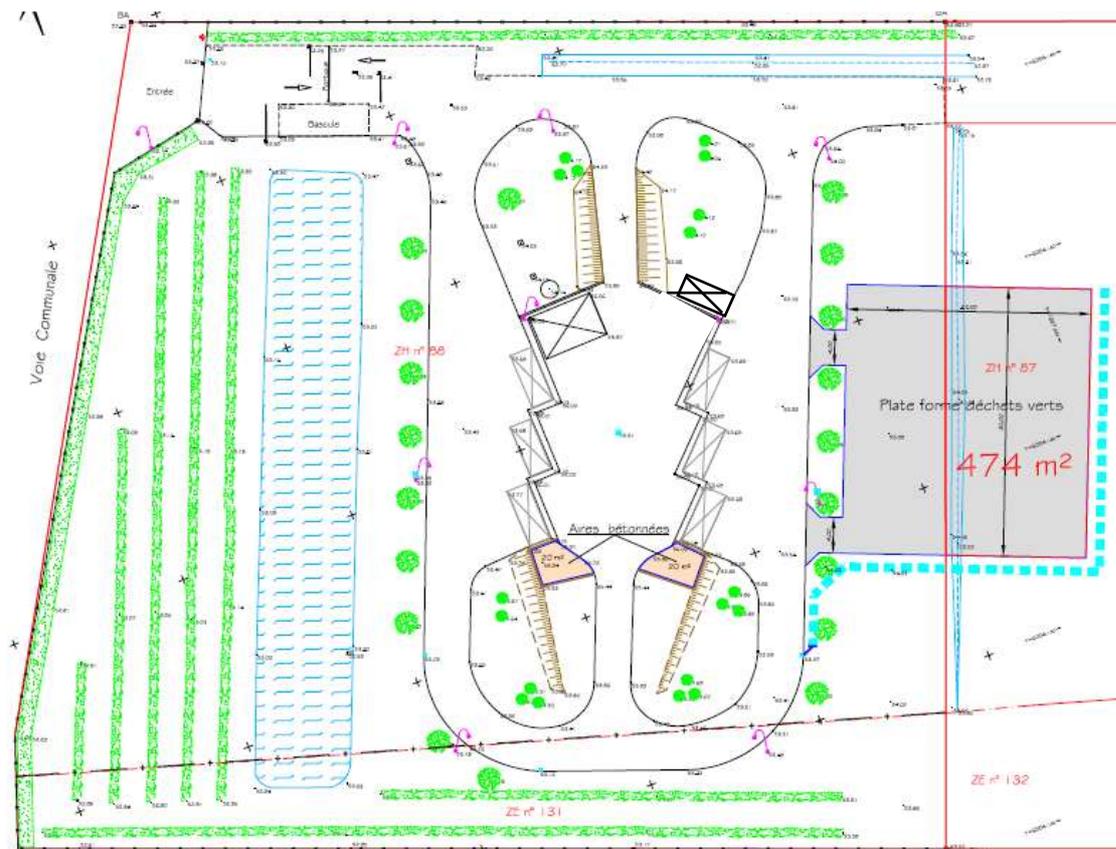
En 2010 et 2011, dans le cadre du programme de labellisation des déchèteries en partenariat avec le Conseil Général de Vendée et l'ADEME, les déchèteries de Saint Père et Soulette ont évolué pour améliorer la qualité du service à l'utilisateur (création de plateforme de stockage des déchets verts, augmentation des capacités de stockage et d'accueil, renforcement de la communication et de l'information, et développement de nouvelles filières...), conformément aux plans présentés par la suite.

En 2013, puis en 2017, des quais ont été ajoutés successivement sur chacun des sites pour accueillir de nouvelles filières de tri.

Déchèterie de la Motte à Boufféré



Plan de la déchèterie de Soulette à Rocheservière



Les déchets acceptés sont les suivants :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - déchets électriques et électroniques - gravats - déchets verts - cartons - déchets encombrants non valorisables (ultimes) - ferrailles et métaux non ferreux - bois - mobilier - amiante-ciment (permanences ponctuelles) - verres - papiers - plastiques rigides et souples - déchets d'ameublement - plaques de plâtre | <ul style="list-style-type: none"> - déchets dangereux : piles, batteries, aérosols, huiles de vidange et végétales, liquides et pâteux organiques (peintures, lasures, vernis, ...) emballages souillés, radiographies, produits phytosanitaires néons, lampes à économie d'énergie... consommables bureautiques |
|---|--|

En 2006 les filières du bois, des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et de l'amiante-ciment ont été mises en place. Concernant l'amiante, la collecte se fait en dehors des heures d'ouverture et ponctuellement, en fonction de la demande.

En octobre 2007 le syndicat départemental Trivalisa a signé un contrat avec la société Eco-Système pour la reprise des équipements électriques et électroniques.

Depuis 2011, la filière des polystyrènes est en place ainsi que celles des plastiques rigides (volet, gouttières, pot de fleurs, objets en plastique...) et souples (film étirable de palette, bâche non souillée...).

Les matelas étaient recyclés dès 2012. Ils étaient évacués vers une usine située à Mortagne sur Sèvre et ont intégré en octobre 2013 la filière « mobilier ».

Les horaires d'ouverture des 3 déchèteries et de la Valorétrie :

	La Motte Montaigu-Vendée (Boufféré)		Saint-Père La Bruffière	Soulette Rocheservière
	Déchèterie	Valorétrie		
Lundi	8h-12h 15h-18h		9h-12h	9h-12h
Mardi	9h-13h 15h-18h			
Mercredi	9h-13h 14h-18h	14h-18h	9h-12h 14h-18h	
Jeudi	9h-13h 15h-18h			
Vendredi	9h-13h 14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h
Samedi	9h-13h 14h-18h	14h-18h	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h

Fermées les jours fériés.
Accès avec badge. Véhicule de moins d'1,90 m de haut.

Les conditions d'accès aux déchèteries sont détaillées dans le règlement intérieur qui figure en annexe.

2.3.2 - Les unités de traitement

- **Les ordures ménagères**

Collectées en porte à porte, puis acheminées vers le centre de transfert trivalis situé à la Boissière de Montaigu, elles sont ensuite :

- soit enfouies dans une installation de stockage de déchets non dangereux vendéenne après, selon les destinations, un passage dans l'usine de traitement mécano biologique pour extraire la fraction organique.
- soit enfouies dans une installation de Stockage de Déchets Non Dangereux à l'extérieur du département (quantité limitée et qui se réduit).

- **Les emballages légers**

Depuis janvier 2017, ils sont triés à VENDEE TRI, centre de tri public appartenant à Trivalis construit aux Ajoncs, sur la commune de la Ferrière, en Vendée.

Les emballages recyclables triés et conditionnés sont transportés chez les différents repreneurs (à titre indicatif, pouvant varier selon les contrats en cours) désignés par la société agréée CITEO

- Cartonnettes
- Bouteilles plastiques
- Briques alimentaires
- Acier

Le refus du tri est évacué à l'usine de broyage/compostage/stockage appartenant à Trivalis.

- **Les papiers, journaux, magazines**

Le papier est depuis 2010 directement transféré vers la société de recyclage. La qualité du tri et la composition du flux de papier sont tels (taux de refus inférieur aux prescriptions techniques minimales) que le tri n'est en effet plus nécessaire. Seul un affinage est réalisé à l'usine de recyclage.

- **Les emballages en verre**

Ils sont repris par une société verrière.

- **Les déchets verts**

Les déchets verts provenant des 3 déchèteries, après broyage sur chaque site, sont évacués par le biais d'agriculteurs locaux.

Ce broyat est trié et souvent mélangé à des effluents d'élevage avant d'être épandu sur des parcelles agricoles.

- **La ferraille**

Elle est dirigée vers une plate-forme afin d'être triée en fonction de sa qualité. Elle subit ensuite un broyage ou un cisailage afin de répondre aux exigences des aciéries. Elle est enfin expédiée par train ou par bateau vers les différentes aciéries d'Europe.

- **Les cartons**

Les cartons collectés aux déchèteries sont acheminés vers une presse pour être reconditionnés. Les balles correspondant au tonnage défini par Eco-Emballages sont expédiées vers le repreneur désigné puis le reste est négocié avec d'autres repreneurs.

- **Le bois**

Il est stocké sur le site du titulaire du marché en Vendée où il est broyé, déferrailé et ensuite expédié vers les filières de valorisation adaptées (chaufferie, panneautier...).

- **Les gravats**

Les gravats sont valorisés en remblai routier ou évacués vers une installation de stockage de déchets inertes.

- **Les plastiques rigides et souples, le polystyrène**

Ils sont regroupés par flux dans la région avant d'être triés puis évacués vers des filières de recyclage adaptées.

- **Les déchets ménagers spéciaux : déchets dangereux**

Les déchets ménagers spéciaux (DMS) ou déchets dangereux sont acheminés sur une plateforme de tri avant d'être expédiés vers les filières de traitement ou de valorisation spécifique à chaque famille de déchets.

- **Les déchets ultimes (tout venant de déchèterie)**

Ils sont enfouis après pré-traitement dans une Installation de Stockage des déchets Non dangereux.

- **Les Déchets d'Équipement d'Ameublement (DEA)**

Regroupement puis tri en Vendée avant évacuation vers les installations de recyclage/démantèlement désignées par Eco-Mobilier.

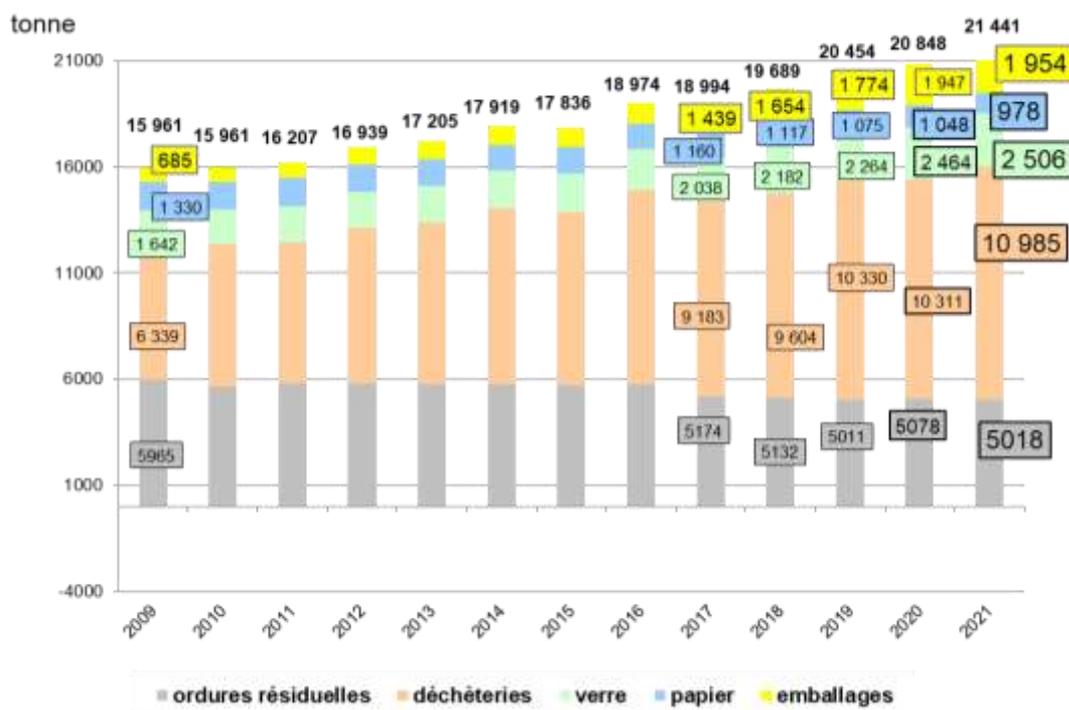
- **Les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques**

Regroupement puis tri sur une plateforme en Vendée avant évacuation vers les installations de recyclage/démantèlement désignées par Eco-Systèmes

3 - COLLECTE ET TRAITEMENT : LES INDICATEURS TECHNIQUES

3.1 - L'EVOLUTION GENERALE

Après un net changement (transferts entre flux) à la mise en place de la redevance dans les années 2000, le tonnage total de déchets collectés a augmenté de façon maîtrisée. Cette progression suit la courbe de croissance démographique sur le territoire, bien qu'elle soit moins « accentuée ». En substance, elle est essentiellement liée à une hausse des dépôts en déchèterie, notamment les déchets verts, de même qu'à une hausse légère des quantités d'emballages recyclables avant l'effet « extension consignes de tri » en 2017. La quantité d'ordures ménagères résiduelles était plutôt stable jusqu'à 2017, avant une nette baisse directement liée aux emballages « détournés » vers le sac jaune.



La production par habitant et par an : **428 kg/hab/an en 2021**



Les années 2014, 2015 et 2016 s'inscrivent dans la continuité... jusqu'à 2017 et la conséquence de l'extension des consignes de tri : -10% d'ordures ménagères et +53% d'emballages par rapport à 2016.

En 2018, par rapport à 2017, une légère diminution de 1% est observée en quantité d'ordures ménagères. Les emballages augmentent encore de 16%.

En 2019, par rapport à 2018, les tonnages d'OMr diminuent d'un peu plus de 2% alors que ceux d'emballages continuent d'augmenter (plus de 7%).

Pour 2020, le tonnage d'emballages collectés a encore augmenté de 10% ; dans le même temps, la quantité d'ordures ménagères résiduelles a légèrement augmenté de 1%, ce qui correspond à la hausse de la population.

En 2021, le ratio par habitant d'emballages se stabilise (38.8kg/hab/an), et le ratio d'OM diminue avec moins de 100kg/habitant.

Chaque déchet est toujours bien orienté vers la filière qui lui est dédiée ce qui permet une valorisation importante.

Pour preuve, le taux de valorisation des déchets collectés (sans prendre en compte la valorisation énergétique) est toujours très intéressant. **74% des déchets collectés sont valorisés** en intégrant la valorisation matière liée aux usines de traitement mécano biologique.

Les conséquences des nouvelles filières de valorisation en déchèterie et la qualité du tri des habitants en sont la raison.

3.2 - LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Une stabilité était constatée depuis 2003. En 2012, la quantité produite par habitant et par an atteignait 130,1 kg (soit trois fois moins que la moyenne nationale). La baisse se poursuivait depuis 2013...pour atteindre 120 kg/hab/an en 2015, 119 kg/hab/an en 2016, puis moins de 107 kg/hab/an en 2017 et 104 kg/hab/an en 2018 sous l'effet de l'élargissement des consignes de tri des emballages. En 2019, le ratio diminue encore : 100,8 kg/hab/an. Sur 2020, le ratio avait augmenté : 101.4 kg/hab/an.

Il est de 99.5 kg/hab/an en 2021.

La politique de responsabilisation des usagers s'appuyant sur la redevance incitative démontre son efficacité en matière de prévention et de tri.

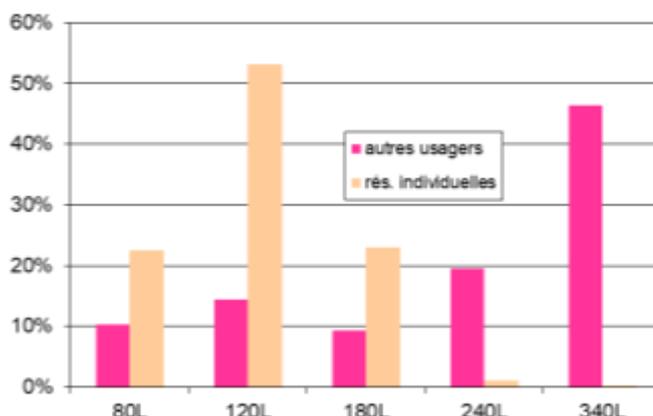
- **Les usagers du service : des ménages et des professionnels**

Les déchets issus réellement des ménages représentent la grande majorité du volume collecté. Les autres usagers sont des entreprises, commerçants, artisans, établissements publics, restaurants scolaires et d'entreprises, qui utilisent le service de collecte proposé par Terres de Montaigu (situés en centralité)

Le parc de conteneurs ordures ménagères est constitué de 21 299 unités.

En se référant au graphe ci-dessous, il est possible de constater que la répartition des conteneurs suivant leur capacité varie selon le type d'utilisateur : les ménages en résidence individuelle sont à plus de 98% dotés de conteneurs de 180 litres ou moins (120L et 80L). Les résidences collectives ou usagers hors ménages utilisent, pour plus de 60% d'entre eux, un conteneur de 240 ou 340 litres.

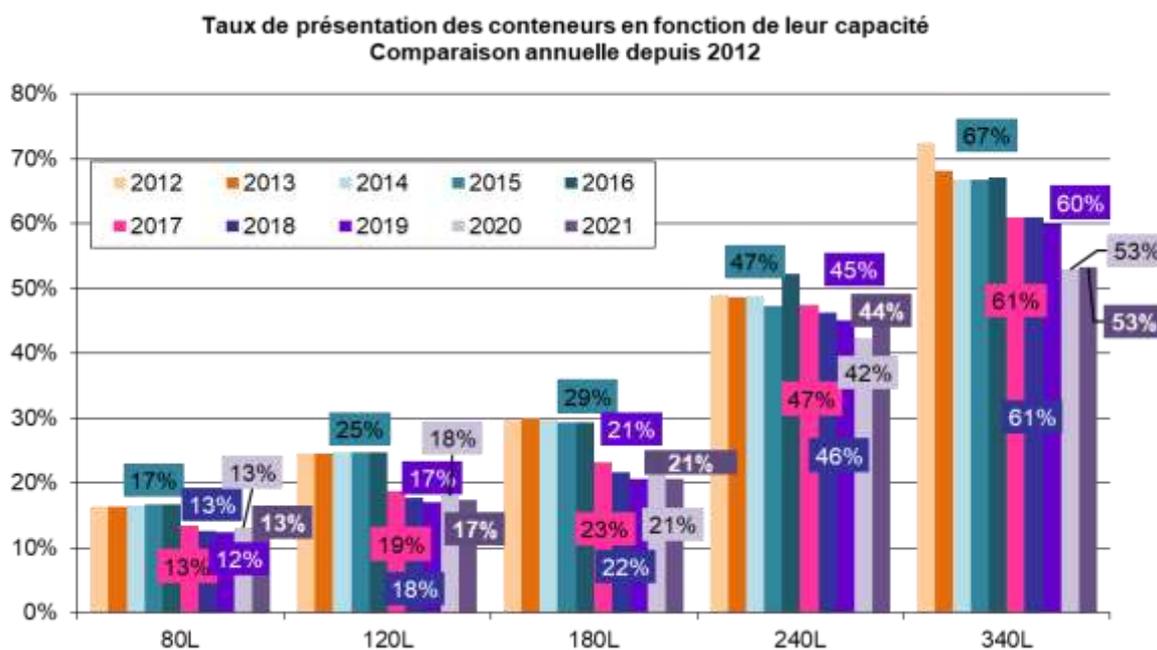
2021 : Répartition du parc de conteneurs entre les résidences individuelles et les autres usagers (résidences collectives, professionnels)



Le graphe ci-dessous met en évidence le fait que les professionnels et l'habitat vertical (bac de capacité supérieure ou égale à 240 Litres) présentent leur conteneur à la collecte plus souvent que les ménages.

Le taux de présentation proche ou supérieur à 50 % s'explique par le fait que certains professionnels des métiers de bouche, certaines résidences collectives voire certains établissements publics (gros producteurs), peuvent être collectés une à deux fois par semaine. A ce sujet, il faut d'ailleurs préciser que les taux de présentation des bacs 240L et 340L sont en quelque sorte « faussés » par ces collectes possibles à la fois en C1 (1 collecte par semaine) et pour certaines adresses en C2 (2 collectes par semaine). Il est fait état ici de taux moyens.

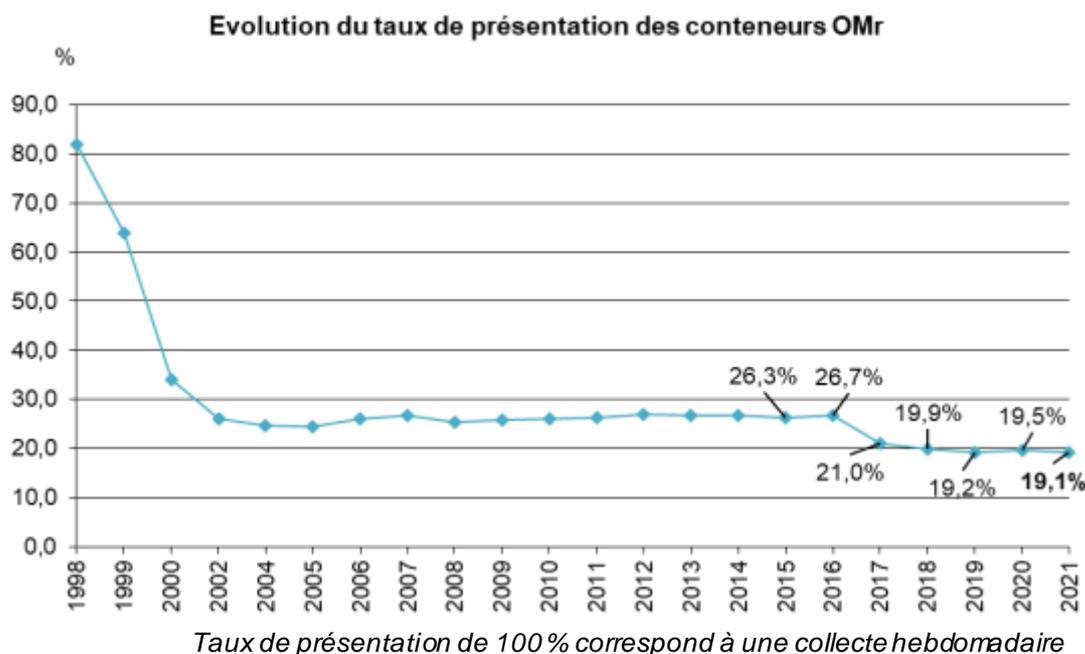
Le taux de présentation des bacs de volume plus important (utilisé par les professionnels) avait diminué sur 2020, certainement du fait des fermetures liées au contexte sanitaire.



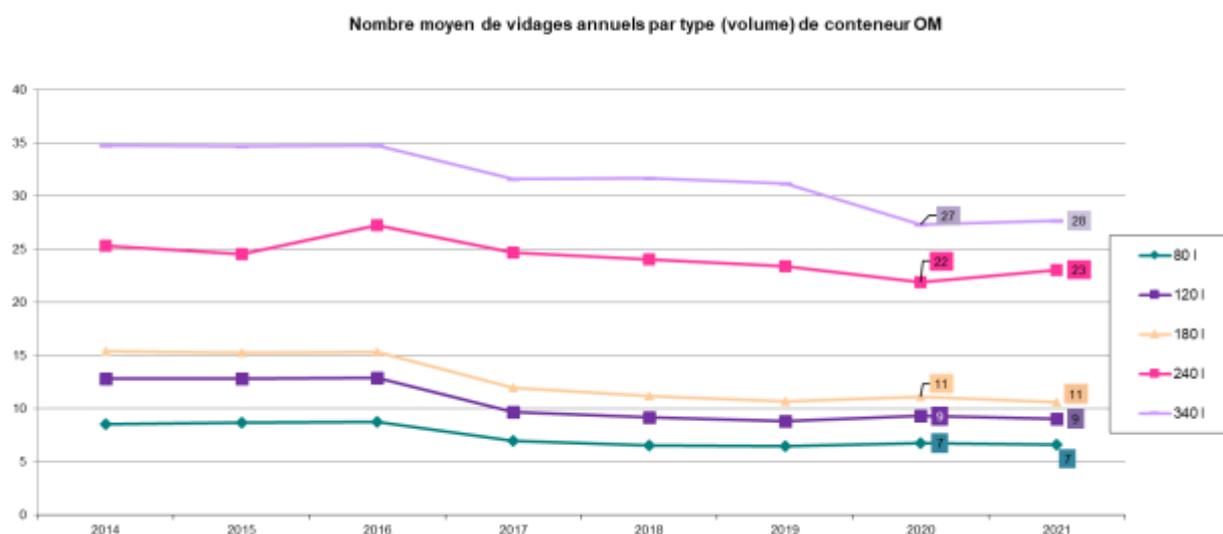
Comme le présente le graphique ci-dessous, **le taux moyen de présentation des bacs OM est stable avec 19%, soit 10 levées de bac OMr / an en moyenne** (il était de 20% en 2018 ; 21% en 2017 ; 27 % en 2016, soit 1 levée par mois) (NB : 100% de taux de présentation correspond à une collecte hebdomadaire).

Plus précisément, **les « ménages »** (bac 80, 120 ou 180L) **présentent en moyenne leur bac 9 fois / an à la collecte** (taux de présentation de 17%).

La fréquence d'un vidage du conteneur par mois était la tendance depuis 2004 et jusqu'en 2016. L'extension des consignes de tri de 2017 a eu un impact direct à la baisse sur la présentation du conteneur OMr pour son vidage.



En terme de nombre de vidages par an, le graphe ci-dessous présente l'évolution par volume de conteneur à ordures ménagères.



3.3 - LES COLLECTES SELECTIVES

- Les résultats de collecte**

Verres, papiers et emballages ont connu une forte augmentation depuis le lancement des collectes sélectives en 1999.

La performance de collecte du **verre** est de **49.7 kg/hab/an pour 2021**. L'objectif du plan départemental est fixé à 47,1 kg/hab/an. Cet indicateur supérieur (cette année) à l'objectif ne traduit pas nécessairement une « accentuation » du geste de tri. La performance est également liée à la saisonnalité et aux modes de consommation.

Pour les **papiers**, l'objectif départemental à 2025 de 26,7 kg/hab/an était atteint pour ce flux depuis 2002 et le tonnage collecté ne cessait de croître ce qui démontre une forte implication de l'ensemble des usagers du territoire et un gisement de journaux, revues, magazines, toujours plus important. L'intégration des enveloppes blanches avec ou sans fenêtre a aussi pu influencer légèrement sur les quantités collectées. En 2009, un inversement de la tendance était relevé ; le tonnage était de 31,63 kg/hab/an de papier. Les résultats de l'année 2010 confirmaient cette réduction du tonnage des papiers collectés (30,44 kg/hab./an). Cette baisse conséquente pouvait s'expliquer par la mise en place d'éco-taxes sur certains prospectus qui contraignent leurs producteurs à limiter la diffusion donc le nombre d'exemplaires mis sur le marché. L'usage du STOP PUB a également influé. Depuis 2014, le ratio diminue. **Il s'établit à 19.4 kg/hab/an en 2021, et diminue donc encore.**

Pour 2021, la quantité d'emballages collectée augmente très légèrement avec un taux de refus moyen de 19.5%. La quantité captée à l'habitant est passée de 19.6kg/hab/an en 2016 à 29.6 kg/hab/an en 2017 (extension des consignes de tri), soit +50% et 33.6 kg/hab/an en 2018, soit +16% en 1 an. En 2019, le ratio atteint 35,7 kg/hab/an, (+ 7% / à 2018). **Le ratio était de 38.9 kg/hab/an en 2020 (+10% / à 2019) ; il se stabilise sur 2021 (38.8kg/hab/an).**

Les consignes de tri depuis 2017 sont les suivantes :

EMBALLAGES

Emballages plastiques

Sacs, sachets et films en plastique

Emballages en carton

Pots, boîtes et barquettes en plastique

Petits emballages métalliques

Emballages métalliques

En cas de problème ou pour toute question, appelez le 02 51 46 45 45 - www.terresdemontaigu.fr

NE PAS IMBRIQUER
les emballages.

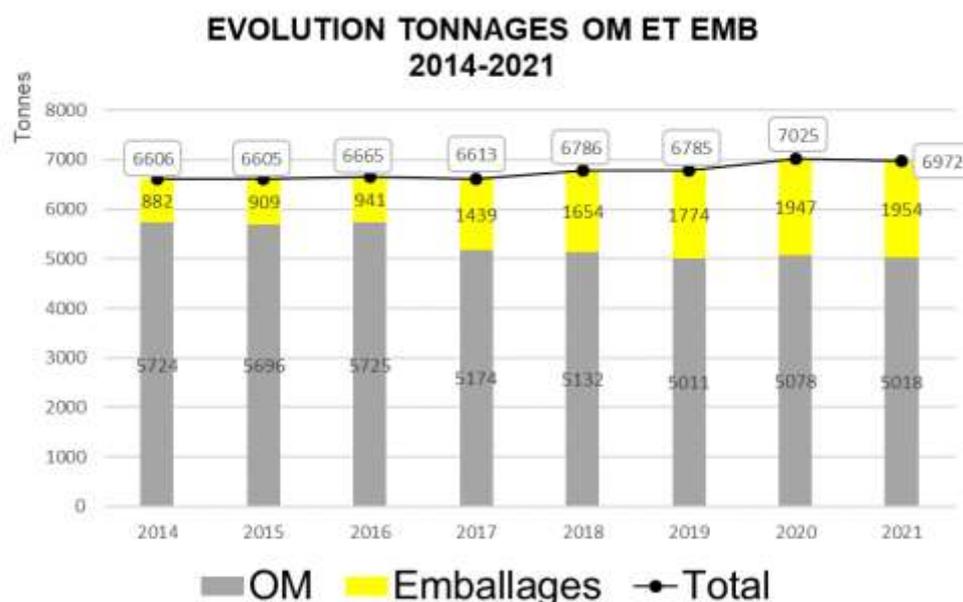
LE SAVEZ-VOUS ?
Inutile de laver vos emballages, il suffit de bien les vider.

- ASTUCE -
Eviter les emballages superflus lors des achats.

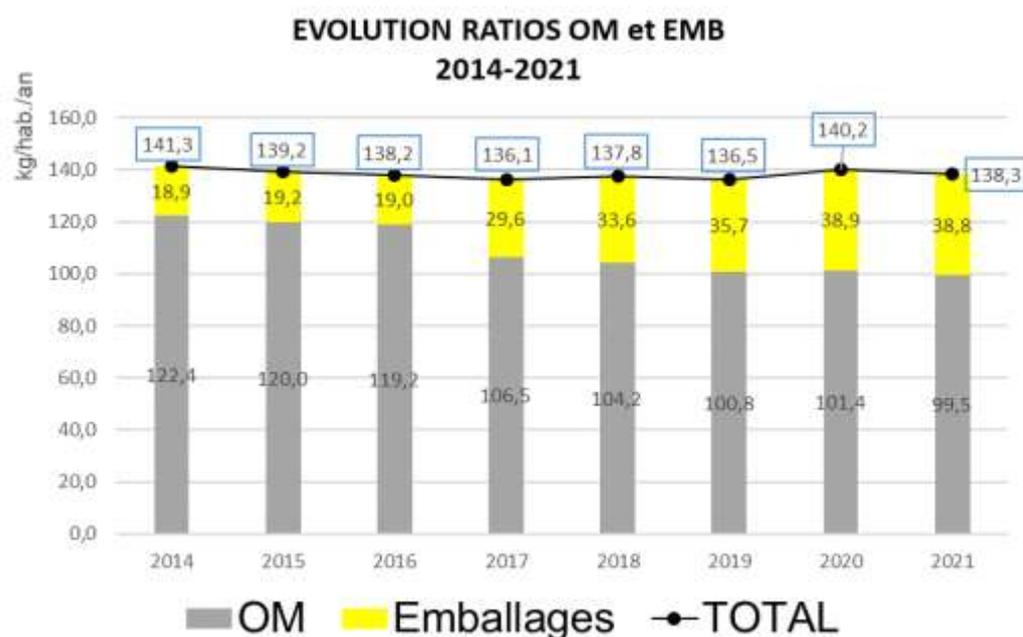
TERRES DE MONTAIGU
Communauté de communes
Montaigu-Rocheservière

A ce stade, un focus peut être fait sur l'évolution des OM et des emballages depuis l'extension des consignes de tri.

Evolution des tonnages :



Evolution des ratios :



Le gisement de déchets s'est « déformé » en 2017 avec l'extension des consignes de tri sur les emballages. Ces derniers représentaient une part de plus en plus élevée jusqu'à 2020. **En 2021, le ratio à l'habitant pour le cumul OM+ emballages diminue : 138.3 kg/hab/an.**

- **Les taux de refus**

Le taux de refus moyen des papiers en 2011 était de 6,19 % (dont 2,3% environ de cartons). Ces cartons retirés, le taux de refus des journaux revues magazines était en moyenne de 3,8%, voire inférieur. En 2015, le taux de refus respectait toujours les exigences du recycleur. Devant ces performances, et considérant les prescriptions techniques minimales (PTM) des repreneurs de papier à 3%, depuis septembre

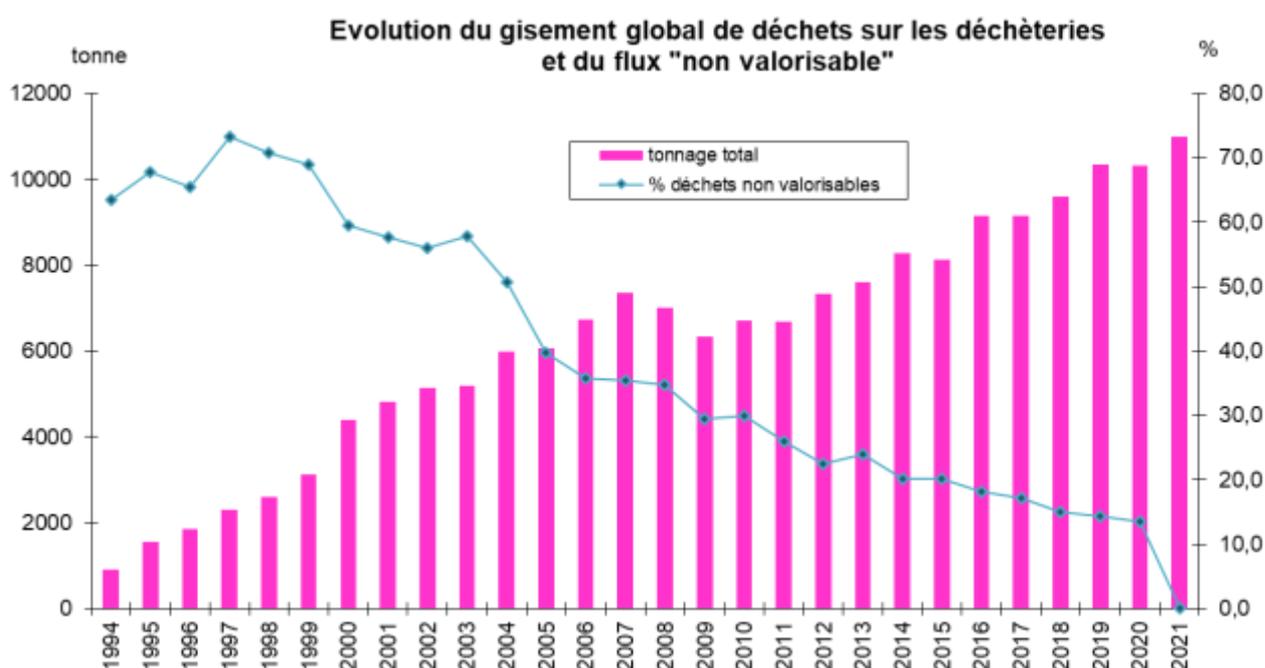
2010, les papiers ne sont plus triés mais évacués directement vers l'usine de recyclage. Aucun refus de camion depuis cette date n'est à signaler, preuve de la bonne homogénéité du flux et du respect des PTM imposées.

Pour le flux d'emballages, le **taux de refus moyen sur l'année 2021 est de 19.5%**. Ce taux reste intéressant -et l'un des plus bas du département-, l'assimilation des consignes de tri par les usagers est relativement bonne et les campagnes de contrôle visuel de la qualité du tri faites par les ripeurs avant la collecte doivent continuer. En effet, tout sac jaune contenant des éléments non-conformes en nombre n'est pas collecté et un autocollant est apposé sur celui-ci au niveau du déchet non recyclable. Les usagers sont alors invités à contacter Terres de Montaigu pour se voir expliquer les raisons de ce refus et les erreurs de tri à éviter.

Le travail avec les prestataires (collecte, transfert, transport vers centre de tri) pour limiter la compaction des déchets d'emballages lors des différentes étapes doit se poursuivre de même que la communication aux usagers.

3.4 - LES DECHETERIES

Comme le démontre le graphe ci-dessous, globalement, **les quantités déposées en déchèterie ont augmenté entre 2020 et 2021.**



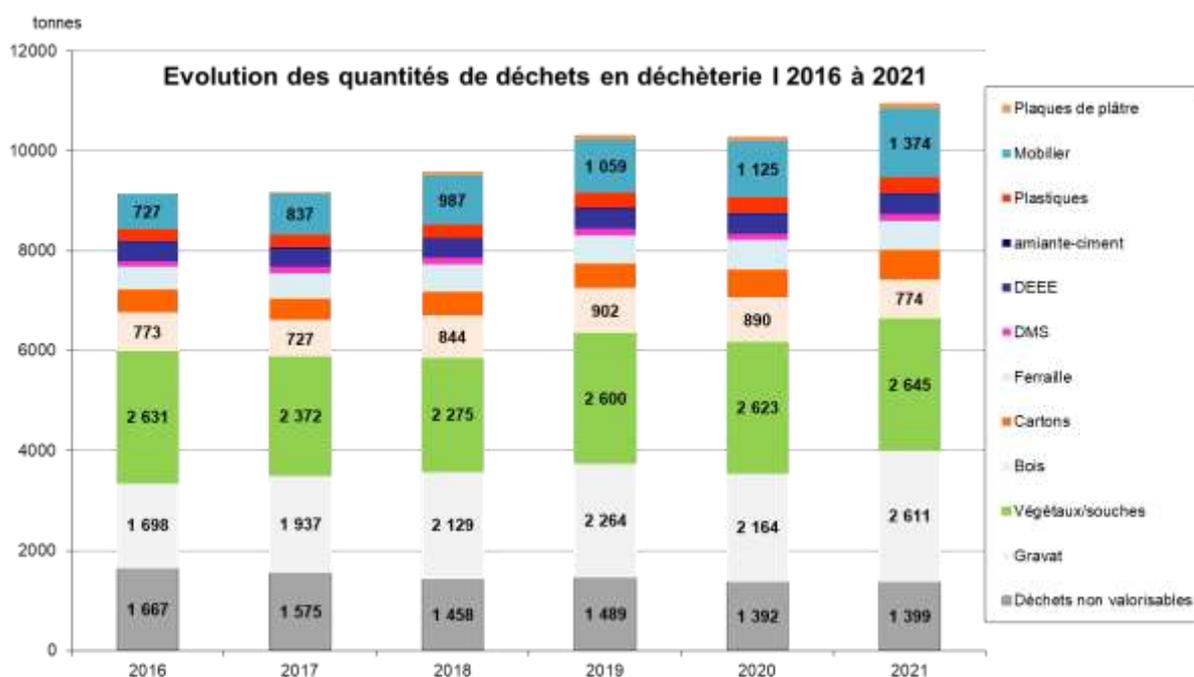
Sur l'année 2021, 10 985 tonnes ont été déposées sur le réseau des trois déchèteries, soit 218kg/hab/an.

Pour rappel :

Année	Tonnage (tonnes)	Ratio (kg/hab/an)
2020	10 309	206
2019	10 330	208
2018	9 604	195
2017	9 183	189
2016	9 165	191
2015	8 129	170
2014	8 295	178

En terme de quantité, le tonnage capté en déchèterie représente 51% du tonnage collecté par le service public. Celui collecté à la maison (verre, papier, OM et emballages) représente 49%.

Dans le détail, il est intéressant de noter que les filières dédiées par exemple aux vieux électroménagers (=déchets d'équipement électrique et électronique DEEE), aux déchets ménagers spéciaux (déchets dangereux) et plus récemment aux plastiques, au mobilier et plaques de plâtre sont très profitables au système mis en place sur les déchèteries et permettent d'élargir le panel de déchets recyclés ou traités en filière spécifique. En parallèle, **le tonnage de déchets ultimes (« tout venant ») continue de décroître, ce qui est encourageant : il représente seulement 13% du gisement global sur les déchèteries.** Le graphe ci-dessous reprend les quantités totales réceptionnées pour chaque type de déchet accepté sur les 3 déchèteries, depuis 2016.



A noter une hausse substantielle des apports de gravats (+21%) et des déchets d'équipements mobiliers (+22%) par rapport à 2020. Les apports en bois ont nettement diminué (-13%). Les autres flux sont relativement stables.

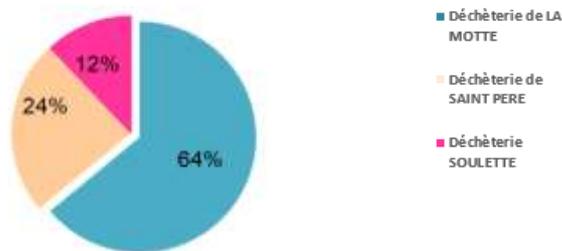
Pour les déchets verts (taille, tonte) bien que les quantités soient assez faibles par rapport à la moyenne vendéenne, les apports se font toute l'année. **Les tonnages 2021 (2 645 tonnes)** sont sensiblement identiques à ceux de 2020 (**52 kg/hab/an**). La gestion en plateforme peut avoir une incidence sur le tonnage enregistré en fonction du calendrier de broyage (fin d'année ou début d'année suivante : « effet stock »). L'ensemble des déchets verts est broyé sur place avant d'être évacué vers les agriculteurs locaux pour une valorisation, ce qui optimise leur transport.

En 2007, une hausse de tonnages en **déchets non valorisables/ultimes** (tout venant) avait été relevée. 2011 confirmait la diminution de ces tonnages (-13,7%) depuis 2008 avec la mise en place des filières de valorisation des plastiques rigides et souples (2011). Pour 2012, le tonnage diminuait encore (-6% par rapport à 2011) ; il augmentait en 2013 (+11%). Le renforcement des exigences de qualité au niveau de la filière de recyclage bois, la poussée démographique et la hausse de la fréquentation, donc des apports, sont les raisons de cette augmentation. L'émergence de nouvelles filières et la Valorétrie (2008) qui favorise le réemploi et influe sur la pédagogie en bannissant les idées établies du « consommer-jeter » permettent néanmoins de maintenir le taux de valorisation.

Depuis 2013, une stabilité du tonnage de déchets ultimes était constatée, mais à partir de 2017, il diminue. **Entre 2021 et 2020, une stabilité est observée : 1 399 tonnes soit 28 kg/hab/an** (2020 : 1392 tonnes soit 28 kg/hab/an ; 2019 : 1489 tonnes soit 30 kg/hab/an ; 2018 : 1458 tonnes ; 2017 : 1 575 tonnes soit 32 kg/hab/an) ont été collectées, mais cela ne représente que **13% des déchets captés en déchèterie**.

L'étude globale des quantités déposées sur les trois déchèteries ayant été faite, voici la répartition de ces quantités par déchèterie.

Répartition des quantités de déchets par déchèterie _ 2021

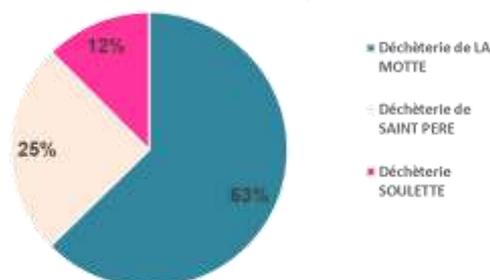


Les accès des particuliers aux déchèteries

78% des foyers (hors Vieillevigne) présents sur le territoire se sont rendus sur les déchèteries en 2021.

La répartition du nombre d'accès par déchèterie suit la tendance des quantités de déchets : 63% sur la déchèterie de Boufféré, 25% sur celle de La Bruffière et 12% sur la déchèterie de Rocheservière.

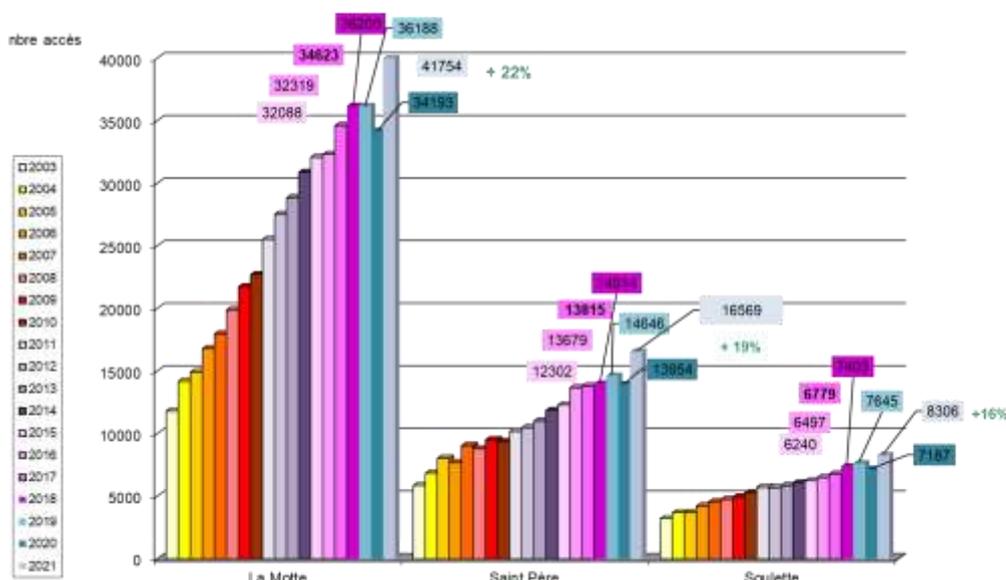
Répartition des entrées des "particuliers" | 2021



66 629 accès ont été recensés sur l'ensemble des déchèteries pour l'année 2021.

(55 934 en 2020, 58 479 en 2019, 57 617 en 2018, 55 217 en 2017, 52 495 en 2016, 50 630 en 2015, 48 811 en 2014, 45 721 en 2013, 43 737 en 2012, 41 441 en 2011 et 37 369 en 2010).

La fréquentation est donc nettement supérieure à 2020 : +22% sur la déchèterie de La Motte à Boufféré, +19% pour la déchèterie de St Père à La Bruffière, et +16% sur la déchèterie de Soulette située à Rocheservière.



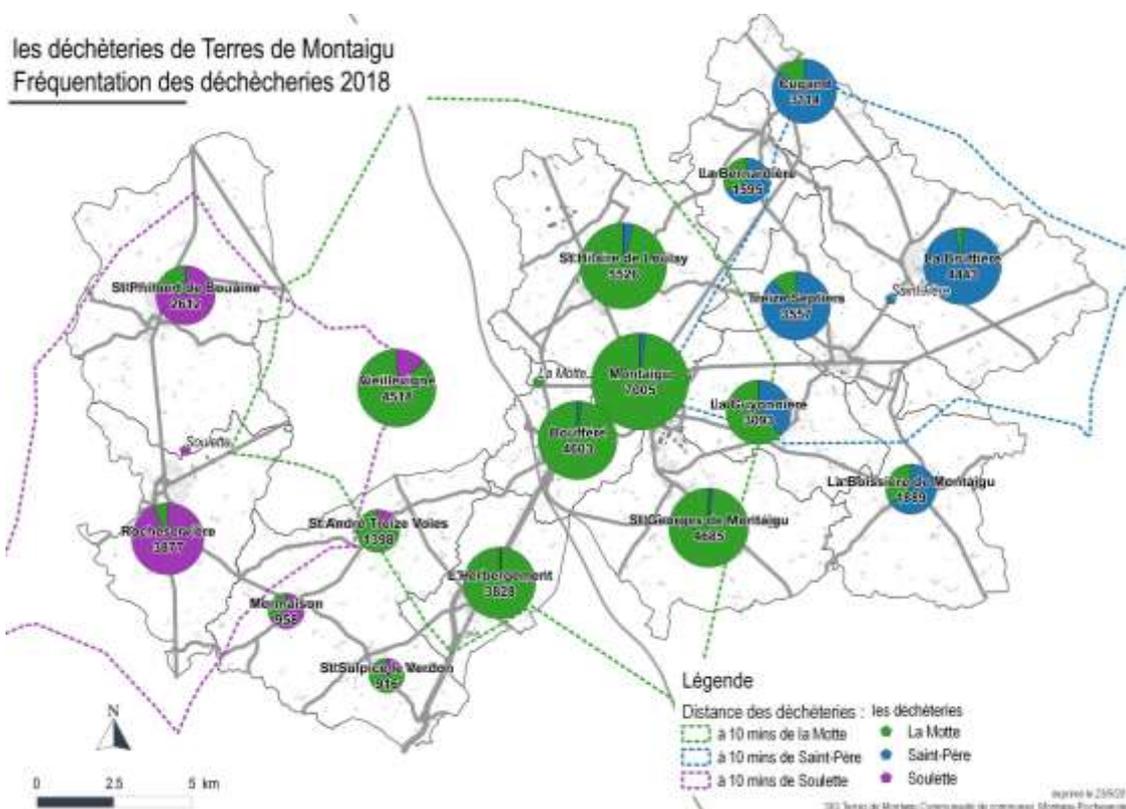
Ci-dessous, le tableau présente, par déchèterie, le nombre d'accès et la provenance des usagers.

Commune/ Commune déléguée	Nombre accès LA MOTTE	Nombre accès ST PERE	Nombre accès SOULETTE	Total	logers en maison individuelle	% des logers ayant utilisé la déchèterie
BOUFFERE	5271	9	3	5283	1307	88%
CUGAND	579	3443	0	4022	1564	67%
LA BERNARDIERE	599	1309	0	1908	701	76%
LA BOISSIERE DE MONTAIGU	763	1566	0	2329	988	66%
LA BRUFFIERE	186	4969	1	5156	1620	80%
LA GUYONNIERE	2334	1299	1	3634	1107	80%
L'HERBERGEMENT	4450	13	29	4492	1330	81%
MONTAIGU	7557	117	23	7697	1876	95%
MORMAISON	466	2	706	1174	448	68%
ROCHESERVIERE	413	10	4002	4425	1324	80%
ST ANDRE TREIZE VOIES	1384	0	267	1651	634	72%
ST GEORGES DE MONTAIGU	5207	62	10	5279	1809	75%
ST HILAIRE DE LOULAY	6031	133	2	6166	1891	80%
ST PHILBERT DE BOUAINNE	632	2	2535	3229	1368	68%
ST SULPICE LE VERDON	865	11	196	1072	443	67%
TREIZE SEP TIERS	515	3622	4	4141	1324	81%
VIEILLEVIGNE	4442	2	527	4971	0	
TOTAL GENERAL TdM	37312	16567	7779	61658		
TOTAL GENERAL	41754	16569	8306	66629		

A retenir, cette fréquentation importante mais rationnelle des déchèteries. Elles restent des **destinations clés et des équipements essentiels** au dispositif sur le territoire en terme de captage et de valorisation des déchets « encombrants » ou « dangereux ».

Relevons également les accès exclusifs « Valorétie » (100% du dépôt fait par l'utilisateur est orienté vers le réemploi et rendu « gratuit ») qui démontrent l'intérêt lié à ce service (**537 en 2021**, 230 en 2020 [baisse liée au contexte sanitaire], 452 en 2019, 495 en 2018, 683 en 2017, 363 en 2016, 242 en 2015, 233 en 2013, 208 en 2012, 140 en 2011). Ce chiffre n'est toutefois pas représentatif de la totalité des flux captés car bon nombre d'objets sont récupérés au sein de chargements qui sont majoritairement composés d'éléments destinés à des filières de valorisation sur déchèterie autres que celle du réemploi.

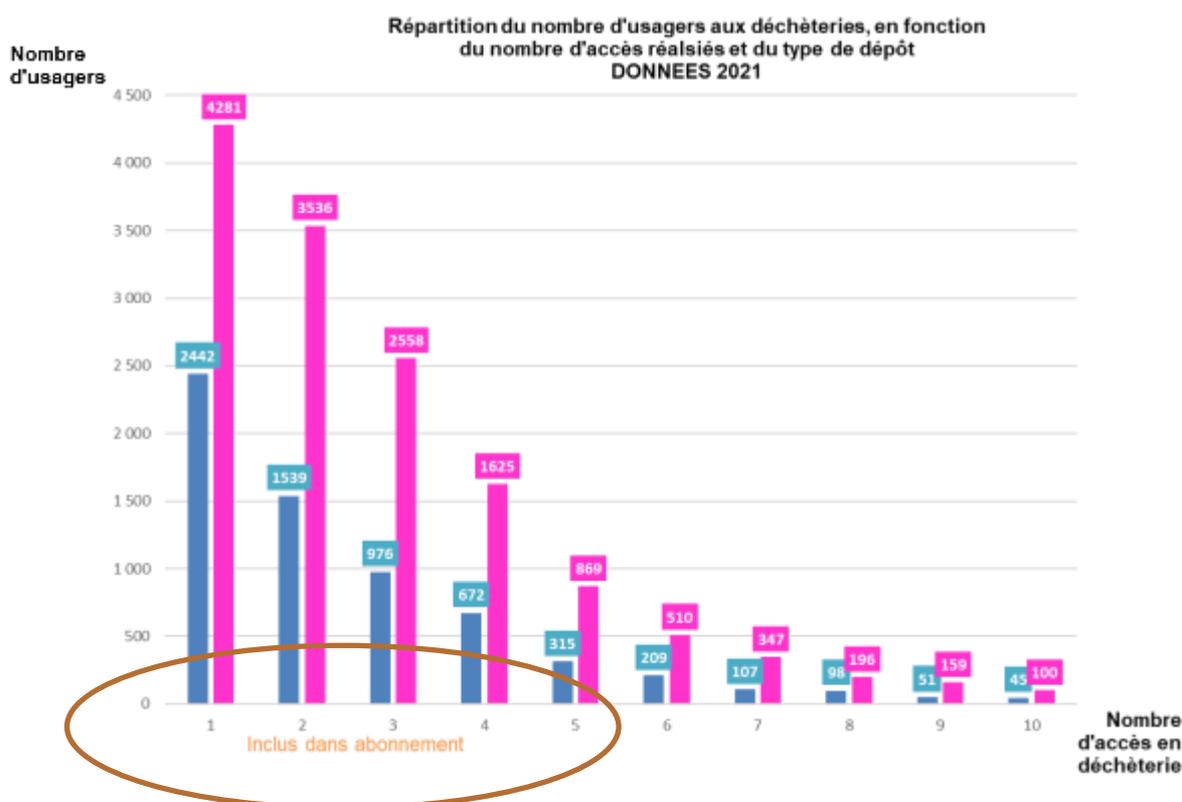
Afin de préciser la fréquentation de chaque déchèterie, la carte suivante faite en 2018 met en évidence la provenance de leurs usagers. La répartition est toujours semblable.



La proximité des déchèteries est un critère majeur pour leurs usagers. Ils s'orientent en général vers celle qui reste la plus proche de leur domicile. Malgré tout, les plages horaires d'ouverture de la déchèterie de la Motte étant plus larges, elle est donc parfois utilisée par des personnes plus éloignées. La carte ci-dessus l'illustre parfaitement.

Depuis le 1^{er} juillet 2006, la part fixe de la redevance intègre 4 accès annuels supplémentaires en déchèteries pour les déchets verts. Ces derniers viennent s'ajouter aux 4 accès annuels tout déchet (sauf ordures ménagères qui y sont interdites) existant déjà auparavant. Tout accès supplémentaire à partir du 5^{ème} a été facturé à l'usager à hauteur de 4,84€ pour un accès tout déchet et de 1,49€ pour un accès déchets verts en 2021. Cette facturation a pour principal objectif de rationaliser les déplacements et optimiser les apports en déchèterie. Au final, l'usager particulier « moyen » avec son apport trimestriel, ne supporte aucune charge supplémentaire. A contrario, les gros producteurs de déchets (professionnels et assimilés), donc plus gros consommateurs de déchèterie, payent en fonction des quantités de déchets qu'ils apportent.

Le graphe ci-après permet de comprendre comment les utilisateurs des déchèteries fréquentent ces sites, en fonction du nombre d'accès et du type de dépôts (déchets verts exclusivement ou déchets en « mélange »).



L'analyse de l'histogramme ci-avant conduit à deux constats pour 2021 :

- **86 % des usagers** qui se sont rendus à la déchèterie pour déposer **tous types de déchets** (ordures ménagères interdites) **y sont allés 4 fois ou moins** (tendances semblables les années passées)
→ 10% y sont allés entre 5 et 7 fois.
- **83 % des usagers** qui se sont rendus à la déchèterie pour déposer uniquement des **déchets verts y sont allés 4 fois ou moins** (tendances semblables les années passées)
→ 12% y sont allés entre 5 et 7 fois

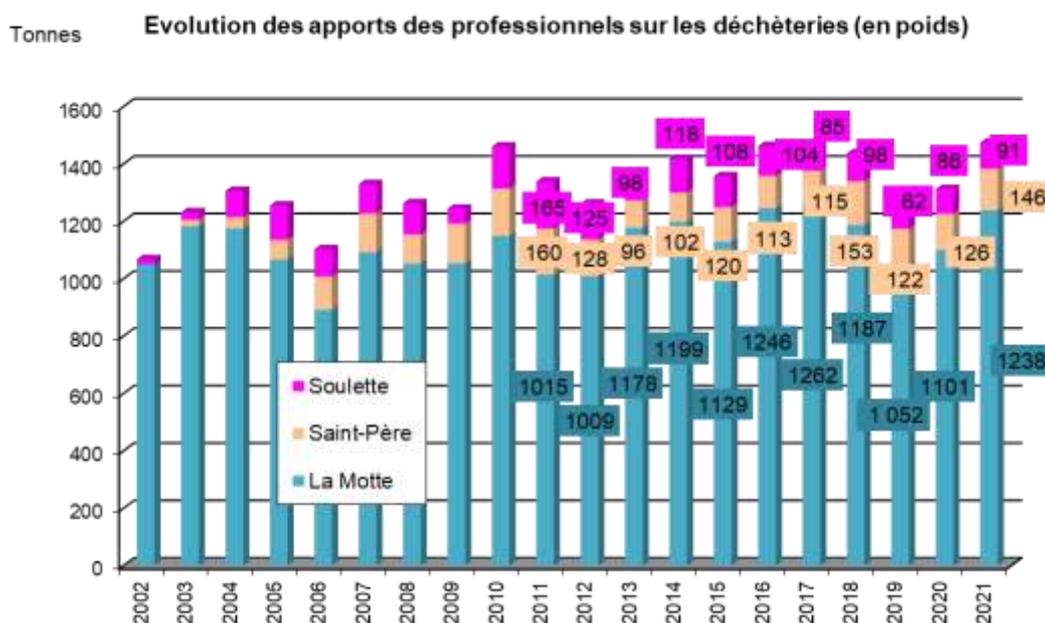
• **Les accès des professionnels aux déchèteries**

Sur les 3 déchèteries de Terres de Montaigu, l'accès aux déchèteries est permis aux professionnels sous réserve qu'ils respectent le règlement en place (cf. extraits du règlement exposés en annexe). Chaque

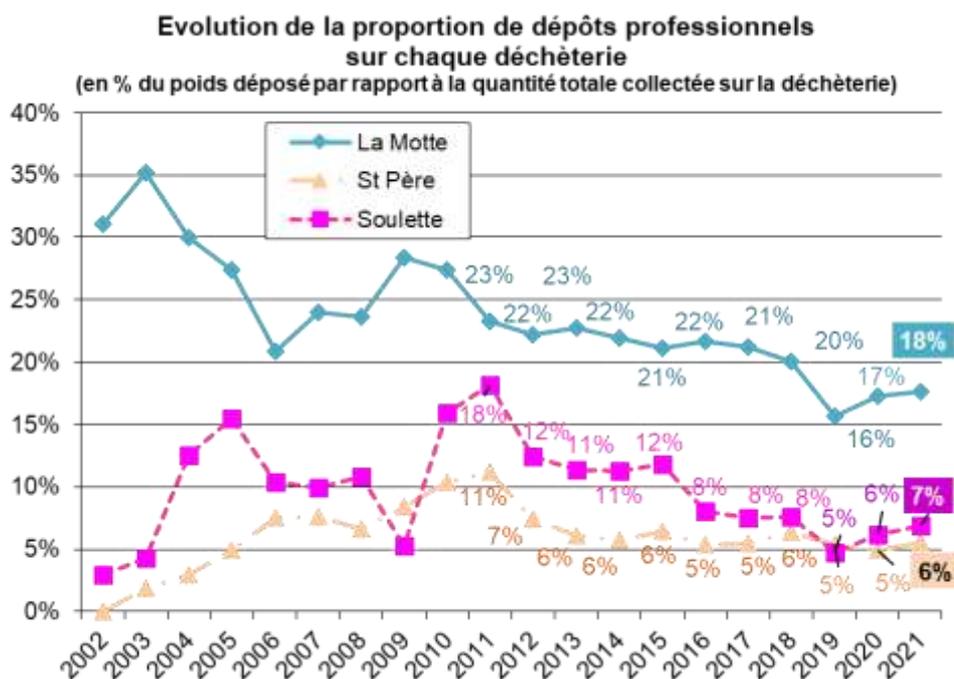
déchèterie est équipée d'un pont bascule, ainsi la grille tarifaire suivante est appliquée depuis septembre 2017 :

Type de déchet	Tarifs
Déchets ultimes (non valorisables)	200,00 €/Tonne
Gravats	29,00 €/Tonne
Bois	62,50 €/Tonne
Plastiques	62,50 €/Tonne
Déchets végétaux	62,50 €/Tonne
Cartons	Gratuité
Ferrailles	Gratuité
Déchets Dangereux Spéciaux (contenants vides ou non) Peintures, solvants, aérosols, phytosanitaires, acides, bases, combustibles,...	200,00 €/Tonne
Plaques de plâtre	130,00 €/Tonne

Les quantités déposées par les **370 professionnels** adhérant au service et « actifs » sur 2021 (369 en 2020, 371 en 2019, 378 en 2018, 382 en 2017, 385 en 2016) ont augmenté. Au total, **1 475 tonnes de déchets professionnels et assimilés** (dont 300 tonnes apportées par des particuliers avec un véhicule type fourgon, « hors gabarit ») ont été réceptionnées sur les déchèteries en 2021 (1313 t en 2020, 1460 t en 2019, 1 437 t en 2018, 1 462 en 2017, 1 463 t en 2016, 1 358 t en 2015, 1 418 t en 2014).



Par rapport au total des dépôts effectués par l'ensemble des usagers sur les déchèteries, ceux des professionnels (et assimilés) ont représenté 13% en 2021, en tonnage (18% sur La Motte, 6% sur St P è re et 7% sur Soulette).



Cette évolution est représentée sur le graphe ci-dessous.

3.5 - LA VALORÉTRIE

La valorétrie est un terme qui a été imaginé par Terres de Montaigu et qui est la contraction des mots suivants : **v**alorisation, **r**éduction/**r**éemploi, **t**ri et **é**ducation.

Elle est hébergée dans le bâtiment situé sur un site mitoyen à la déchèterie de la Motte, à Boufféré.

- **Les objectifs de la Valorétrie**

En activité depuis septembre 2008, la valorétrie visent différents objectifs :

Tri, réemploi et valorisation

La valorétrie est un espace où les déchets préalablement triés dans les trois déchèteries de Terres de Montaigu sont valorisés. Cette valorisation passe essentiellement par du réemploi ou du démantèlement. Il peut s'agir, par exemple, d'un meuble à réparer, d'une pièce détachée mise de côté, d'équipements démantelés pour valoriser les matériaux qui les composent, d'un objet détourné de son utilisation première et relooké...

Les objets ainsi obtenus sont ensuite soit mis en vente dans un magasin affecté à cela, soit revendus à des repreneurs, dans le cas de matériaux recyclables.

Cette première démarche à plusieurs intérêts.

Le premier est d'éviter, pour une partie des déchets, leur transport et leur traitement en centre d'enfouissement technique.

Le deuxième intérêt est de sensibiliser les usagers-consommateurs au devenir des déchets, en leur montrant que ce qu'ils ont considéré comme un déchet peut finalement se transformer en produit et avoir une seconde vie.

Réduction et éducation

Parallèlement à cette activité de tri, valorisation, réemploi et vente, la valorétrie comprend également un espace pédagogique qui propose aux usagers des outils pour réduire la quantité de déchets produits (tri sélectif, compostage). Des domaines touchant à la prévention des déchets au moment de l'acte d'achat, en terme de consommation d'eau ou d'électricité, par exemple, peuvent également être abordés ponctuellement.

Social

Le fonctionnement de cette installation a également un **objectif social**. En effet, elle favorise l'insertion professionnelle car la gestion de la valorétrie (remise en état et vente des objets) est assurée par une entreprise d'insertion employant des personnes en difficulté.

- **Le service de la Valorétrie**

Les usagers du service de collecte des déchets ménagers et assimilés de Terres de Montaigu bénéficient donc de cette activité Valorétrie.

Le principe en est le suivant : tout usager de la collectivité peut déposer des objets ou matériaux sur une des 3 déchèteries. Parmi ces objets, certains présentent un intérêt en terme de réemploi ou de démantèlement. Les agents de déchèterie mettent de côté ces objets ou matériaux. Un salarié du prestataire chargé du haut de quai des déchèteries évacue régulièrement ces dépôts et les transporte jusqu'aux ateliers de la Valorétrie.

Toute personne (usager ou non du service) peut ensuite se rendre dans les espaces ouverts au public de la Valorétrie : magasin et espaces pédagogiques.

Ainsi, seuls les dépôts sur les déchèteries alimentent la Valorétrie.

Depuis 2009, les dépôts en déchèterie qui ne comportent que des objets destinés à la Valorétrie (après contrôle et validation par un agent de déchèterie qui est seul juge), ne sont pas cumulés aux autres dépôts en vue d'une facturation éventuelle. Un accès « gratuit » est généré.

- **Les résultats**

Le réemploi, le démantèlement et un marché de reprise des métaux non ferreux sont opérationnels même si le démantèlement n'est pas une activité qui tend à se développer.

Pour suivre les différents tonnages entrants et sortants de la Valorétrie, une bascule d'une capacité de 1.5 tonne a été acquise.

Concernant le magasin, tous les objets y entrant en vue de la vente sont pesés. Par ailleurs, en cas de déclassement d'objets en raison de leur difficulté de vente, ceux-ci sont sortis du magasin, pesés et dirigés vers la déchèterie, mais cela reste rare.

Le magasin est ouvert au public chaque mercredi, vendredi et samedi après-midi de 14h à 18h.



Le magasin



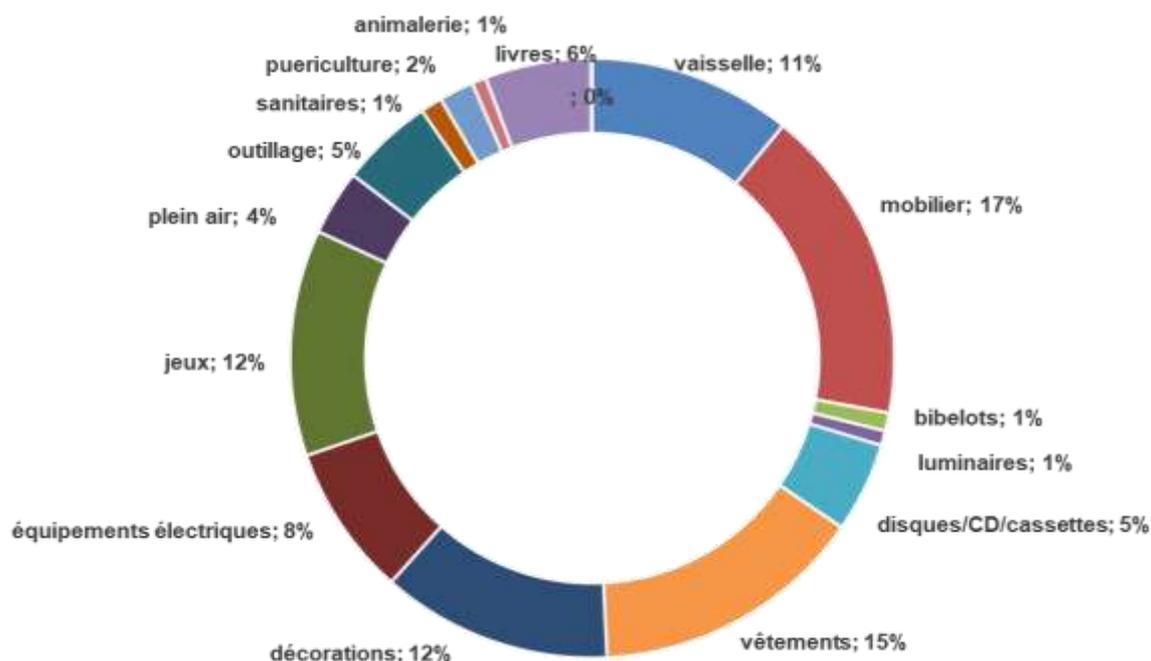
La salle pédagogique

Après 2020, l'année 2021 a également été particulière car en tant que commerce non essentiel la Valorétrie a dû fermer ces portes pendant une certaine période. Des travaux ont également eu lieu nécessitant une fermeture. Les indicateurs ne sont donc pas représentatifs d'une situation dite « normale ».

Au 31 décembre 2021, le nombre moyen de visiteurs par demi-journée s'élevait à environ 280. Cet équipement, essentiel en matière de **prévention des déchets**, attire donc de nombreux chineurs et la

clientèle est de plus en plus fournie jusqu'en 2019 (21 465 chineurs avaient acheté au moins un objet en 2019). En 2020 et 2021, le contexte sanitaire a freiné cette dynamique. Respectivement, la valorétrie n'a pu ouvrir que 104 fois et 130 fois (152 en temps normal). Le réemploi répond à de nouveaux modes de consommation. **Le panier moyen est de 7.63 € en 2021.**

La répartition des ventes (en % de chiffre d'affaire) par famille d'objets est la suivante :



En terme de tonnage détourné, plus de 150 tonnes sont en général déviées de la benne de la déchèterie soit 3 kg/habitant/an.

Les tonnages détournés tendent à augmenter, sauf ces deux dernières années, exceptionnelles.

La maturité après plus de 13 années complètes d'expérience porte ses fruits et de nouvelles étapes ont été franchies pour mieux structurer l'espace de vente et augmenter les surfaces d'exposition.

• *Perspectives de la valorétrie*

Comme cela a déjà été évoqué précédemment, des pistes d'amélioration peuvent être citées. Parmi celles-ci :

- La multiplication de nouvelles filières de valorisation/réemploi, en lien avec les REP
- La mise en place de ventes à thème
- La poursuite des visites guidées et d'animations pour petits et grands à partir des espaces pédagogiques et de la déchèterie. Cet axe pédagogique présente des résultats encourageants et sa promotion permet chaque année d'accroître la fréquentation et le nombre de groupes.

Ces projets permettront de faire de la Valorétrie un outil toujours plus opérationnel de valorisation des déchets et de sensibilisation du public.

3.6 - LE COMPOSTAGE

• *L'incitation au compostage individuel*

Pour favoriser le développement du compostage individuel sur le territoire, Terres de Montaignu propose aux usagers depuis l'automne 2004 des composteurs individuels. Une participation financière est demandée, selon les tarifs suivants :

Tarifs des composteurs

Type de composteur	Participation demandée
Composteur bois 365 L	22 €
Composteur bois 565 L	25 €
Composteur plastique 400 L	20 €
Composteur plastique 600 L	25 €
Bioseau (10 L)	2 €
Biobac (25 L)	5 €

Ces composteurs sont remis aux usagers lors de permanences. Une permanence est organisée chaque mois à la valor'ètrie à Boufféré. Ceci permet d'avoir un accès direct au stock et génère une souplesse de fonctionnement. Chaque usager peut ainsi choisir le type de composteur qu'il souhaite.



300 à 400 composteurs sont vendus en moyenne /an. Le taux d'équipement moyen prenant en compte les dernières hausses de population est de 34% (pour les résidences pavillonnaires et secondaires) mais ce taux sous-estime très largement le nombre de foyers pratiquant le compostage. Certains, en effet, ont pu se procurer le composteur ailleurs qu'à Terres de Montaignu et d'autres encore peuvent pratiquer le compostage en tassans composteur ou collectivement.

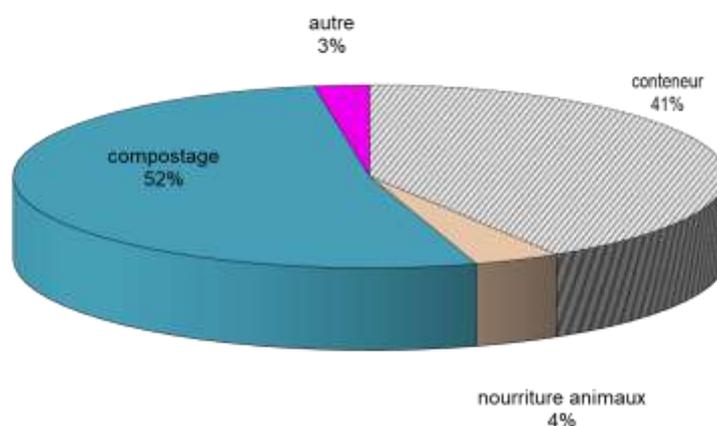
Lors des distributions de composteur, les usagers répondent à un questionnaire sur le mode d'élimination de leurs déchets.

Les deux diagrammes suivants synthétisent les résultats de cette enquête menée depuis la mise en place des composteurs individuels.

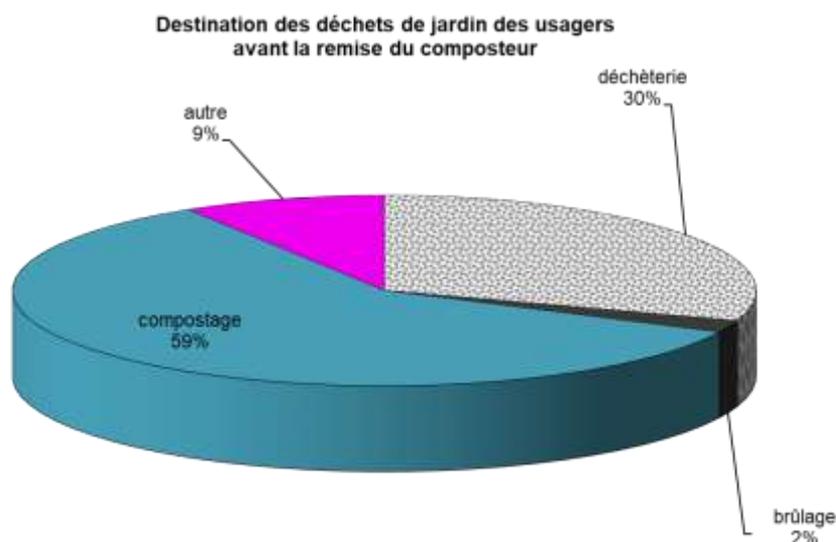
Le premier diagramme correspond aux déchets de cuisine. Il confirme les statistiques exposées depuis 2008 sur le fait que les usagers qui retirent un composteur pratiquent déjà pour plus de la moitié d'entre eux le compostage. L'acquisition d'un composteur leur permet donc d'optimiser leur pratique et d'améliorer l'esthétique de la zone dédiée au compostage dans leur jardin.

Il est essentiel de mettre en avant, au vu du système de redevance incitative mis en place sur le territoire, que pour 41 % des usagers qui retirent un composteur, ce nouvel équipement devrait leur permettre de réduire la quantité d'ordures ménagères résiduelles à présenter à la collecte, et donc le montant de leur facture.

Destination des déchets de cuisine des usagers avant la remise du composteur



Le deuxième diagramme, ci-dessous, traite des exutoires utilisés par les usagers pour éliminer leurs déchets de jardin.



Les résultats confirment le fait que les habitants du territoire sont favorables au compostage puisque 59 % environ des usagers compostaient leurs déchets de jardin avant la remise du composteur. L'utilisation des déchèteries représente ou représentait, pour 1/3 des usagers ayant fait l'acquisition d'un composteur, l'exutoire pour le traitement des déchets de jardin. Attention au brûlage, pourtant interdit, qui subsiste pour une infime partie de la population qui est peut-être mal informée.

Bien que ces résultats paraissent encourageants, il faut poursuivre la sensibilisation à la pratique du compostage et faire valoir ses multiples intérêts. Un accompagnement pérenne des usagers doit exister par le biais de documents d'information, à l'occasion de distribution de sacs jaunes par exemple...

- **Le compostage collectif**

Comme chaque année, une analyse de l'opération de compostage semi-collectif est faite dans ce rapport d'activité.

Le compostage de quartier consiste, pour les habitants d'un secteur géographique défini, à apporter la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM) qu'ils produisent sur un site proche de leur lieu de résidence. Ces déchets sont ensuite mélangés à des déchets verts préalablement broyés et mis en andains. Les andains sont retournés afin d'assurer la fermentation aérobie des déchets.

Cette action historique existe sur la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine depuis octobre 2002.

La partie agglomérée est composée d'environ 600 foyers, c'est elle qui est particulièrement concernée par cette action historique car les habitants des écarts peuvent plus facilement composter individuellement, et c'est souvent déjà le cas.

Le compostage de quartier sur la commune de Saint-Philbert se fait sur deux sites :

Un premier site réceptionne les déchets verts, qui sont broyés.

Le broyat obtenu est ensuite transporté, selon les besoins, jusqu'au site situé place de Brennus. C'est là qu'est réceptionnée la partie organique des ordures ménagères que les habitants apportent aux heures d'ouverture et de présence d'un agent communal ou de bénévoles. C'est également sur ce site qu'est réalisé le compostage de la FFOM et des déchets verts.

Lorsqu'un volume de FFOM est apporté par un usager en tête d'andain, deux volumes de déchets verts broyés sont ajoutés sur les déchets apportés. Cela permet d'obtenir un apport en carbone suffisant.

Des mesures de température de l'andain sont réalisées régulièrement afin de suivre l'activité bactérienne mais également pour déclencher les retournements lorsque celle-ci chute.

Lorsque le compost est prêt et conforme à la norme NFU44-051, les habitants qui ont déposé de la FFOM peuvent en retirer (mise en place d'une carte de dépôt).

De plus, les services techniques de la commune ont des besoins importants en compost, ce qui suffit pour écouler la production.

Les moyens techniques et humains :

Un agent communal de St Philbert de Bouaine consacre une partie de son temps de travail aux tâches suivantes :

- Suivi du processus de compostage sur la plate-forme (mesure de l'hygrométrie et de la température, entre autre, pour programmer les retournements d'andain) et déclenchement de livraison des déchets verts
- Accueil des usagers
- Contrôle des dépôts effectués
- Communication auprès de la population (information des relais de secteur, organisation de réunions, conseil sur le site de dépôt, visite des habitants et autres groupes)
- Suivi des résultats obtenus (taux de participation de la population, tonnages apportés, qualité du produit obtenu, impact sur les tonnages d'ordures résiduelles)
- Gestion de l'écoulement du compost

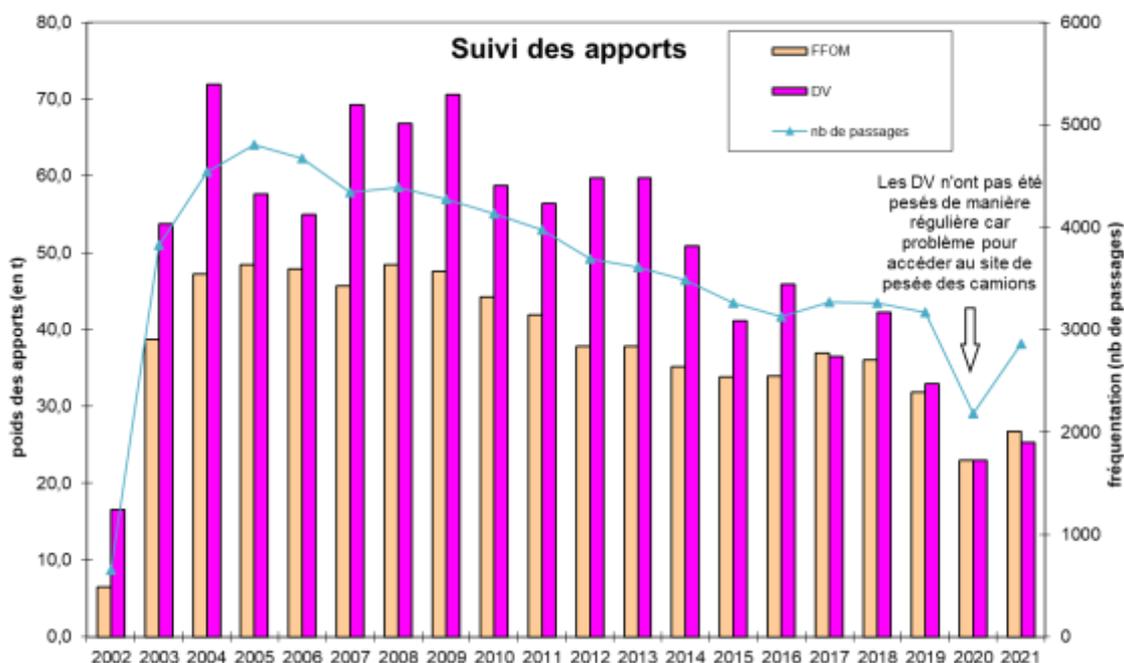


Des bénévoles, essentiels au bon fonctionnement, regroupés en relais de quartier (40 personnes), assistent la personne salariée.

Les données techniques de cette expérimentation sont suivies précisément.

Les résultats obtenus :

Le graphe ci-dessous détaille les quantités de déchets organiques (FFOM) apportées par les usagers depuis l'ouverture de la plate-forme jusqu'à l'année 2021.



Les résultats 2021 présentent une hausse des apports de FFOM et de la fréquentation de la plateforme. Le contexte sanitaire avait imposé une fermeture temporaire en 2020.

Le collège de Rocheservière, qui était un apporteur conséquent jusqu'en 2011 via son restaurant scolaire, pratique maintenant le compostage in situ grâce à un pavillon (voir photo ci-contre).



D'autres actions ciblées ont été menées sur le territoire depuis 2012 et sont très concluantes, notamment sur certains habitats collectifs, restaurants scolaires, maisons de retraite et centre-ville. Les habitants ou les personnels peuvent ainsi trier leurs déchets de cuisine. Des résultats encourageants sont affichés.



Le déploiement se poursuit.

A l'heure actuelle, 2 plateformes existent (dont une au sein d'un collège) et 14 unités de pavillon ou silo à compost.



3.7 - LES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI)

Cette filière est prise en charge par les pharmacies.

3.8 - LES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES (TLC) USAGES

Depuis octobre 2005, un accord de partenariat avec l'entreprise Le Relais Atlantique pour la collecte des textiles a été signé par Terres de Montaignu. L'entreprise a ainsi disposé des conteneurs d'apport volontaire sur chacune des communes et vient régulièrement les vider.

En 2006, sur plusieurs sites, le nombre de conteneurs avait été doublé afin d'absorber les dépôts importants de textiles linges et chaussures. Les résultats de collecte présentés ci-dessous intègrent les données 2019 :

Année	Quantité de TLC collectée (en tonnes)
2007	173 t
2008	177 t
2009	176 t
2010	176 t
2011	171 t
2012	203 t
2013	194 t
2014	231 t
2015	254 t

2016	296 t
2017	279 t
2018	282 t
2019	296 t
2020	227 t (arrêt des collectes pendant le confinement)
2021	275 t (collectes perturbées ; contexte sanitaire)

Les résultats 2021 sont de 275 tonnes collectées soit 5kg/hab/an. Avec le contexte sanitaire, les collectes ont encore été quelque peu perturbées, mais les quantités sont nettement en hausse par rapport à 2020. Le Relais Atlantique indique que le gisement est estimé à 8 kg/hab/an. Le résultat de collecte était jusque-là en nette progression sur Terres de Montaigu. Cette filière doit continuer à être utilisée et la communication doit se poursuivre.

Il est intéressant de relever que de nombreux textiles, linges et chaussures sont aujourd'hui déposés en déchèterie et peuvent, pour la plupart, être valorisés directement à la valorétrie Celle-ci complète donc le dispositif de collecte en place. En effet, elle capte un tonnage non négligeable de textiles qui n'entre pas dans les chiffres du relais.

Tous les textiles collectés par le Relais Atlantique sont acheminés à l'usine de l'entreprise située à Couëron (44) pour y être triés.

Une répartition des produits vers différentes filières est ensuite réalisée en fonction de leur qualité et de leur catégorie de textile :

6% vente (réemploi): vente à bas prix des plus beaux vêtements dans les boutiques de l'entreprise ou lors de braderies trimestrielles

55% export (réemploi): essentiellement en Afrique, mais aussi vers l'Amérique Latine, l'Asie et dans les Pays de l'Est pour soutenir le développement local durable, la création d'emploi.

La seconde vie étant de plus en plus difficile à donner aux vêtements compte tenu de la baisse globale de qualité des textiles mis sur le marché, le **recyclage** de matières premières s'est développé.

26% recyclés dans l'industrie de l'effilochage, dans la valorisation énergétique et sur les produits d'isolation thermique et acoustique

10% recyclés en chiffons : coupe de chiffons d'essuyage pour les industriels et les artisans.

Au final, **3% destruction**.



**tri des textiles
dans le centre du Relais Atlantique**
(source : www.lerelais.org)

4 - LA RELATION A L'USAGER

4.1 - LA FACTURATION DE LA REDEVANCE

En 2001, les élus ont décidé de prendre en charge la facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Cela répondait à deux objectifs : respecter la réglementation (loi Chevènement de juillet 1999) et homogénéiser les tarifs sur l'ensemble du périmètre.

Ainsi, c'est la Communauté de communes qui facture la REOM depuis 2001. La première année cette mission avait été confiée à un prestataire. En 2002, les élus avaient fait le choix de créer un service de relation avec les usagers.

Ce service a pour principales missions :

- L'accueil téléphonique et physique des usagers

- Le conseil à l'utilisateur
- La gestion du fichier des usagers
- La gestion des équipements
- La facturation de la REOM
- La maintenance et l'actualisation du parc de conteneurs

Il est composé de 3 personnes sur la partie administrative (accueil mutualisé avec la direction assainissement), dont la facturation. Les 2 agents techniques sont polyvalents et peuvent donc, par exemple, être chargés de la maintenance sur les conteneurs, jouer le rôle d'ambassadeur du tri et effectuer le suivi du compostage.

Ce sont donc au total environ 6 personnes qui sont chargées de la gestion des déchets en intégrant le responsable (suivi budget, suivi des contrats de prestation, optimisation du service, marchés publics, relation avec les élus...).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de deux indicateurs du service de relation avec les usagers : le nombre de factures émises et le nombre d'interventions sur le terrain.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Partie administrative												
Nombre de factures et de réductions de titres émis pour l'année	38146	38480	39251	38918	40493	40442	41410	42418	42 915	43 580	43719	44 489
Partie technique												
Nombre d'interventions (échange de conteneurs et vérification de puces)	2653	2692	2790	2772	2753	2806	2398	2501	2200	1904	1581	2392

A noter que le nombre de pièces comptables émises liées à la REOM continue d'augmenter, comme la population.

Globalement, le nombre d'interventions techniques sur le terrain (maintenance, échange de conteneurs, vérification de puces, dépôt et retrait de conteneur...) reste maîtrisé, signe que le parc matériel ne vieillit pas prématurément, mais que de nouveaux foyers doivent néanmoins être équipés. En 2021, il a cependant augmenté après une baisse en 2020 du fait du contexte sanitaire.

4.2 - L'INFORMATION DES USAGERS

Concerné en premier lieu par la relation à l'utilisateur liée au système de financement des déchets, le service se doit aussi d'assurer l'information au quotidien des usagers.

Elle peut se faire de façon orale et écrite.

- **L'information orale**

Dans un premier temps, l'information orale est réalisée par les agents de Terres de Montaignu lorsque des personnes se présentent ou téléphonent. Il s'agit essentiellement des consignes de tri et des services proposés par la collectivité (mise à disposition de composteurs, horaires des déchèteries, ...).

Les agents techniques ont également l'occasion de rencontrer et donc d'informer les usagers lors de leurs interventions sur le terrain pour les conteneurs.

Dans un second temps, Terres de Montaignu s'adresse aux scolaires et propose tous les ans aux directeurs d'écoles primaires, de pouvoir bénéficier d'interventions sur le thème des déchets au travers d'un parcours pédagogique. Des ateliers ludiques sur les déchets pour de nombreux élèves regroupant la plupart

du temps différents niveaux (du CP au CE2) sont réalisés par le service communication du syndicat départemental TRIVALIS, financés par le biais de la contribution de Terres de Montaignu à TRIVALIS.

De plus, il est proposé à tous les usagers de visiter le centre de tri départemental des emballages : VENDEE TRI. A ce jour, les établissements scolaires (CM1 et CM2) en font principalement la demande. Trivalis prend totalement en charge le transport pour se rendre au centre de tri ou vers les usines de traitement.

Terres de Montaignu propose la visite de la déchèterie et de la valorétrie et prend en charge le transport des scolaires (primaires) jusqu'à la Valorétrie. En 2021, et malgré un contexte sanitaire encore sensible qui a perturbé le fonctionnement, la déchèterie de La motte, la valorétrie, sa salle et son jardin pédagogiques ont été visités par des groupes (scolaires, centres de loisirs, seniors, et autres organismes...).

N'hésitez pas à solliciter la collectivité pour toute visite.

Pour compléter cette fonction pédagogique de la collectivité, différents outils de communication lui appartenant peuvent être mis à disposition.

- ***L'information écrite***

En 2021 comme pour les autres années, Terres de Montaignu a envoyé en début d'année :

- Le calendrier de collecte sur lequel des informations sur le compostage étaient inscrites ainsi que les horaires d'ouverture des déchèteries, et les nouvelles consignes de tri des emballages, entre autre.
- Les consignes de tri sur le guide pratique des déchets remis aux nouveaux arrivants
- Les tarifs de la redevance
- Le site internet avec ses pages dédiées au sujet « déchet »

Une lettre d'information a été envoyée aux usagers en milieu d'année. Elle a permis de faire un rappel sur le bilan du tri à la maison et à la déchèterie et de rappeler les intérêts multiples du compostage des déchets de la cuisine et du jardin pour tendre vers le « zéro déchets ». Ce document intégrait, comme chaque année, les dates de distribution des composteurs. Pour finir, la mise en ligne du rapport annuel de l'année passée était annoncée sur le site internet.

Ces documents figurent en annexe du présent rapport.

5 - LES CONTRATS ET MARCHES PUBLICS

5.1 - LES MARCHES EN COURS

Terres de Montaignu (TdM) fait appel à des prestataires pour la collecte des déchets ménagers, par le biais de marchés publics. Concernant le traitement, la compétence est transférée au syndicat départemental Trivalis.

Le tableau ci-dessous recense les principaux marchés en cours en 2020

Compétence	activités	Début de contrat	Fin de contrat	Procédure
PRESTATIONS DE SERVICE				
TdM	Collecte en porte à porte	01/01/19	31/12/2023 + 2 années de reconduction possibles	Appel d'offres
TdM	Collecte en apport volontaire	01/01/19	31/12/2023 + 2 années de reconduction possibles	Appel d'offres
TdM	Gestion du haut de quai des déchèteries et de la Valorétrie	01/01/19	31/12/2023 + 2 années de reconduction possibles	Appel d'offres
Trivalis	Exploitation du centre de transfert			Appel d'offres
Trivalis	Transport et traitement des OMR et du tout-venant			Appel d'offres
Trivalis	Evacuation des déchets des déchèteries			Appel d'offres
Trivalis	Exploitation du centre de tri des papiers et emballages			Appel d'offres
Trivalis	Retournement des andains et broyage des déchets verts			Appel d'offres
FOURNITURES				
TdM	Sacs translucides jaunes	05/2021	1 an reconductible	Appel d'offres
TdM	Conteneurs d'ordures ménagères			Procédure adaptée

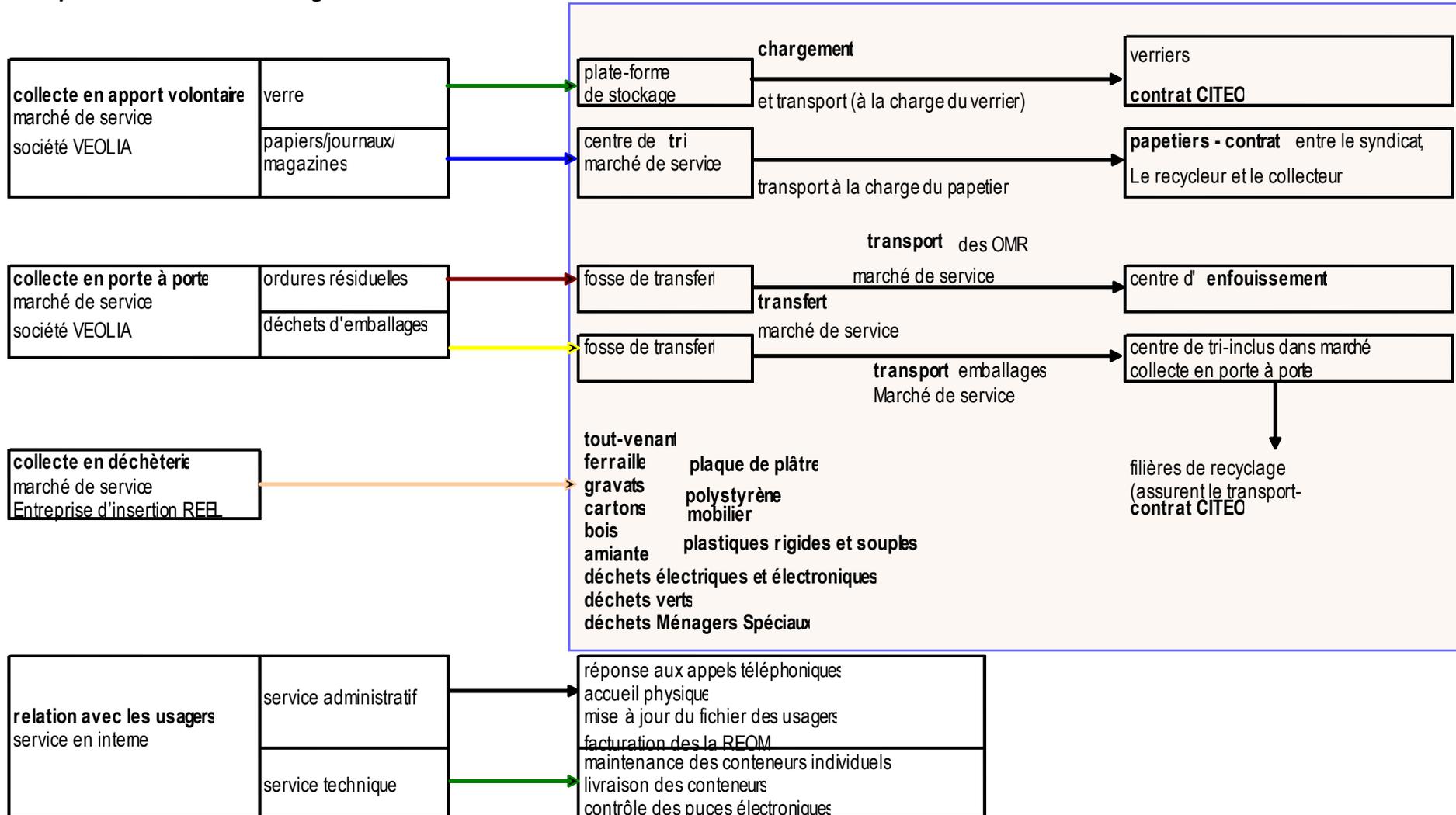
TdM : Terres de Montaignu - MAPA : marché à procédure adaptée

5.2 – L'ORGANISATION DES CONTRATS DE PRESTATION ET DE LA REGIE

Le schéma ci-après synthétise l'articulation entre les différents contrats de prestations de service et les missions exécutées en régie pour le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Compétence Terres de Montaigu

Compétence TRIVALIS



Prestations de collecte et de traitement des déchets ménagers

6 - COLLECTE ET TRAITEMENT : LES INDICATEURS FINANCIERS

6.1 - LES DEPENSES

6.1.1 – La contribution à Trivalis

La contribution versée à Trivalis au titre de l'évacuation et du traitement des déchets est intégrée dans le budget annexe des déchets de Terres de Montaigu. Depuis 2011, les coûts de traitement à la tonne sont mutualisés au niveau départemental et une assiette de calcul permet de déterminer la part de chaque adhérent en fonction des tonnages collectés par flux sur la collectivité concernée.

Le coût des prestations de services correspond aux coûts après mutualisation départementale, pour les déchets produits sur Terres de Montaigu.

Les autres dépenses correspondent essentiellement au fonctionnement de Trivalis (charges de personnels, de structure...) et à la participation aux équipements de proximité (centre de tri, centre de transfert et équipements de traitement). Ces coûts sont ceux figurant sur le CA 2021.

Les produits liés au reventes de matériaux et les soutiens des éco-organismes liés aux performances de tri et de valorisation viennent en déduction des charges.

Pour 2021, la contribution définitive sur la base du tonnage réalisé s'élevait à 1 126 073 € TTC, soit 22.3€/habitant et 52.2 € / tonne (charges : 2 301 749 € HT et soutiens : 1 278 046 € HT)

6.1.2 - Les dépenses internes

Le compte administratif 2021 validé par le comptable public a été voté par le conseil communautaire.

Vous le retrouverez au niveau du bilan financier de ce présent rapport.

6.2 - LES RECETTES

Les dépenses liées à la gestion des déchets sur Terres de Montaigu sont financées intégralement par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) appelée auprès des usagers du service.

D'autres sources de financement permettent de réduire le montant de la REOM : les ventes des matériaux recyclables, les soutiens des éco-organismes, liés aux performances de tri et les subventions versées dans le cadre d'opérations ponctuelles.

6.2.1 - Les ventes, soutiens financiers et subventions

Les subventions de l'ADEME et du Département sont versées en fonction des projets en cours : investissements, expérimentations, ...

Trivalis est signataire du contrat CITEO pour le compte de ses collectivités adhérentes et soustrait les recettes à la contribution. Les autres soutiens des éco-organismes sont également déduits de la contribution Trivalis, de même que les ventes de matériaux. **Pour 2021, ce montant (reventes + soutiens) s'élevait au global à 1 278 046 € HT**

Les ventes de matériaux sont influencées par la demande en matière première, augmentant ou diminuant ainsi le cours des matières sur le marché, notamment pour les métaux et les plastiques.

6.2.2 - La redevance d'enlèvement des ordures ménagères

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères est composée :

- D'une partie fixe, qui est fonction du nombre de personnes au foyer. Elle correspond :
 - aux charges fixes liées à la collecte et aux installations de traitement des OMR
 - à la collecte et au tri des emballages, papiers et verre
 - à la fourniture des sacs jaunes, la mise à disposition et la maintenance des conteneurs

- aux accès aux déchèteries non facturés (4 « tout déchet » -ordures ménagères interdites-et 4 « déchets verts »)
- aux charges de structure
- aux charges de personnel du service

- D'une partie variable composée :

- du nombre de vidages du conteneur individuel
- du nombre d'accès aux déchèteries à partir du cinquième « tout déchet » et du cinquième « déchets verts »

Les tarifs de la redevance sont détaillés ci-dessous.

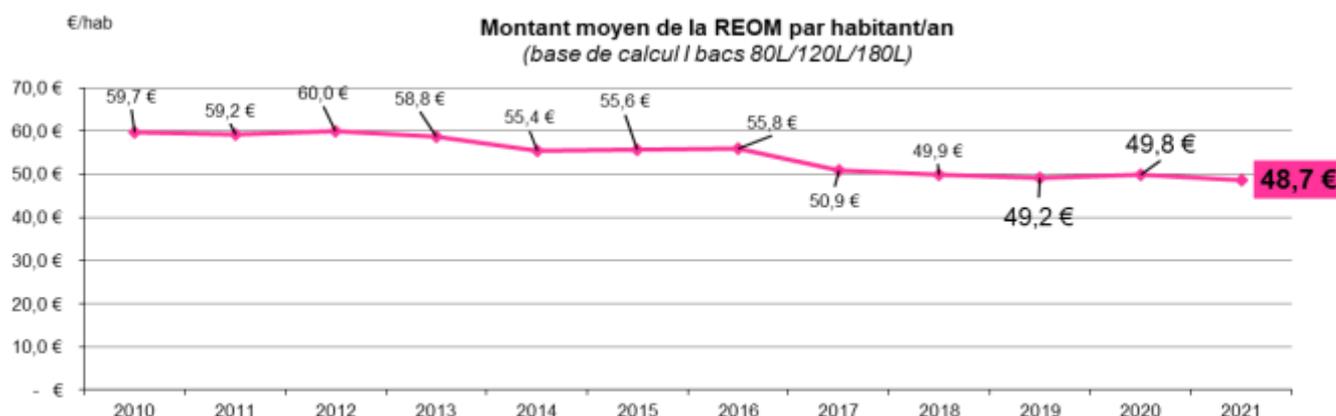
Nombre de personnes au foyer	Partie fixe annuelle ⁽¹⁾	Volume du conteneur préconisé	Prix unitaire du vidage
1	44,06 €	80 litres	2,85 €
1 à 3	82,60 €	120 litres	3,86 €
4 à 5	123,36 €	180 litres	4,71 €
6 à 7	162,97 €	240 litres	6,34 €
8 et plus	231,30 €	340 litres	7,70 €

⁽¹⁾ La facturation de la partie fixe se fait au jour :

Le graphe ci-dessous présente l'évolution du montant moyen de la redevance annuelle par habitant, en fonction du volume du conteneur. Pour des raisons de cohérence, le graphe ne présente que les résultats sur les capacités allant de 80 à 180 litres. En effet, au-delà, les conteneurs sont majoritairement utilisés par des professionnels.

L'extension des consignes de tri des emballages ayant engendré un transfert des ordures ménagères vers le sac jaune, les levées du bac OM ont été moins nombreuses réduisant ainsi le montant de la part variable de la redevance.

En moyenne, la redevance facturée en 2021 est de 48.7 € / habitant.



6.3 – LA FACTURATION DU SERVICE RENDU AUX PROFESSIONNELS SUR LES DECHETERIES

Ces modalités d'accès ont été mises en place afin de différencier les petits apporteurs, assimilés à des particuliers, des gros apporteurs, considérés comme des professionnels ou étant des professionnels. **Jusqu'à fin août 2016, ils étaient facturés en fonction du poids de déchets déposés, au tarif unique de 62.60 € la tonne.**

Depuis septembre 2016, une nouvelle grille tarifaire a été instaurée. Elle incite au tri et responsabilise davantage en attribuant un tarif spécifique à chaque flux de déchets. Par exemple, le déchet ultime est le plus onéreux et le dépôt de carton et de ferraille sont devenus gratuits.

Les usagers accédant aux déchèteries avec un véhicule d'une hauteur supérieure à 1.90 m ne peuvent pas utiliser la carte dite des particuliers mais ils doivent emprunter le pont bascule. Ils sont, ainsi, assimilés à un gros apporteur.

Ainsi, les déchets des particuliers sont financés par le biais de la redevance. Les déchets des professionnels et assimilés sont pris en charge par ces professionnels et assimilés.

En 2021, 370 professionnels ont utilisé les déchèteries. En complément, des particuliers avec des véhicules hors gabarit ont effectué des pesées avec facturation.

Ils ont déposé **1 475 tonnes** (1 313 t en 2020 ; 1460 t en 2019 ; 1 437 t en 2018, 1 218 t en 2017 et 1 463 t en 2016) pour un **montant facturé de 94 736 €**.

Evolution des montants facturés aux professionnels pour leurs dépôts en déchèterie

Professionnels et hors gabarit	Type de recettes	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Pesées déchèteries	79 038 €	85 897 €	88 774 €	84 996 €	103 681 €	102 835 €	106 137 €	104 808 €	82 803 €	94 736 €

6.4 - LE BILAN FINANCIER

6.4.1 - Synthèse du compte administratif 2021

Voici la synthèse du compte administratif 2021.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses I Réalisé	3 756 565,03 €	354 721,46 €
Recettes I Réalisé	3 363 274,94 €	231 227,67 €
Solde de l'exercice	- 393 290,12 €	- 123 493,79 €
Résultats antérieurs	1 088 159,37 €	1 774 717,60 €
Résultats cumulés	694 869,25 €	1 651 223,81 €
Solde restes à réaliser	0	-101 036,95 €
Solde après reports	694 869,25 €	1 550 186,86 €

Affectation proposée du résultat de fonctionnement :		
1068	Excédent capitalisé	0,00 €
OO1	Report en fonctionnement	694 869,25 €

Le solde 2021 de la section de fonctionnement est déficitaire : - 393 290,12 €.

Le montant de la redevance perçu en 2021 est de 2 921 057 € (hors accès supplémentaires en déchèterie)
(part variable : 960 671 € et part fixe : 1 960 386 €)

Le produit de la REOM est légèrement supérieur à 2020 mais la trajectoire décline depuis 2017. Cela vient essentiellement de la part variable qui est directement liée au nombre de levées de bacs OM ; il reste bien inférieur au niveau qui était le sien avant la mise en place de l'extension des consignes de tri. Par ailleurs, dans le même temps, les charges de collecte ont augmenté.

Les ventes liées à l'activité valorisée viennent en diminution des charges pour assurer son bon fonctionnement ; elles sont en légère hausse en 2021 par rapport à 2020, mais pas au niveau d'avant covid du fait des fermetures contraintes.

La facturation des accès en déchèterie au-delà des 4 premiers et les pesées en déchèterie des professionnels apportent des recettes sur les services considérés.

La section de fonctionnement présente un résultat cumulé de 694 869,25 € qui sera affecté à la section de fonctionnement pour l'exercice 2022.

Cet excédent correspond au « fond de roulement » du service de gestion des déchets de Terres de Montaigu. En effet, celui-ci ne perçoit les recettes de la redevance que deux fois par an, alors qu'il doit supporter les dépenses de prestations de services toute l'année, de façon mensuelle.

Il a permis et permettra encore, au moins temporairement, d'absorber les augmentations fiscales qui vont continuer à impacter le budget en raison de la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), entre autre.

Enfin, il permet d'investir pour l'amélioration continue du service en autofinçant, donc sans emprunter et sans augmenter la dette.

6.5 – LA MATRICE DES COÛTS ADEME I 2021

- Coûts agrégés par habitant :

Année 2021 Montants HT par habitant	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Gestion du passif	Textiles	
Coût complet	35,84	3,42	23,23	25,88	0,69		91,24
Coût technique	35,76	2,46	19,88	20,53	0,69		79,32
Coût partagé	35,76	1,89	3,21	19,60	0,69	-0,10	61,06
Coût aidé HT	35,59	1,89	3,21	19,42	0,69	-0,10	60,71
TVA acquittée	2,21	0,17	1,53	1,69	0,03		5,64
Coût aidé TTC	37,80	2,07	4,75	21,11	0,72	-0,10	66,35
Financement déchets							60,96

- Coûts agrégés par tonne (hors gravats) :

Année 2021 Montants HT par tonne	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Gestion du passif	Textiles	
Coût complet	357,19	64,24	396,23	167,69	1,79		236,95
Coût technique	356,44	46,25	339,09	133,06			213,25
Coût partagé	356,44	35,60	54,80	127,00		-17,56	164,15
Coût aidé HT	354,77	35,60	54,80	125,83		-17,56	163,21
TVA acquittée	22,00	3,27	26,17	10,98			15,16
Coût aidé TTC	376,77	38,86	80,97	136,81		-17,56	178,38
Financement déchets							163,89

CONCLUSION

Comme chaque année, le rapport d'activité met en évidence les performances liées au système de gestion des déchets en place sur le territoire de Terres de Montaigu, avec :

- Un coût à l'habitant qui se situe parmi les 10% des - chers de France
- Un ratio d'ordures ménagères résiduelles qui se situe parmi les 10% des plus faibles de France.

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles rapporté à l'habitant est stable et relativement faible, et le gisement global de déchets est maîtrisé malgré la forte poussée démographique sur le territoire.

Un constat prédomine. Nombreuses sont les tonnes de déchets (+ de 50 % des déchets produits sur le territoire) qui sont transférées vers les déchèteries, équipements clés du système en place. La qualité d'accueil et les évolutions successives sur ces sites (agrandissement, nouvelles filières) ont permis d'augmenter fortement le taux de valorisation ! Mais la fréquentation augmente sans cesse et le nombre de filières de tri également... ces déchèteries devront certainement évoluer dans le futur.

La Valorétrie ouverte en septembre 2008 voit ses résultats dépasser toute prévision. La réduction à la source des déchets passe par le réemploi.

Outre ces outils et équipements indispensables au bon fonctionnement de la politique de gestion des déchets en place sur le territoire, un travail d'éducation et de pédagogie reste indispensable pour inculquer les bonnes pratiques. La prévention occupe une place importante dans le dispositif depuis 2013 et de nouvelles actions succéderont à celles menées et réussies sur le territoire ces dernières années : compostage collectif en restaurant scolaire et Ehpad, la redevance incitative en habitat collectif, la lutte contre le gaspillage alimentaire...

Grâce à sa salle et son jardin pédagogiques, la Valorétrie permet également d'éduquer les scolaires et d'autres publics, sur demande.

Les interventions sous forme d'ateliers avec les services de TRIVALIS dans les écoles primaires sur le tri et le compostage se multiplient et restent accessibles sur inscription préalable.

Le rappel des consignes de tri des emballages pour les sacs jaunes doit être fait de façon récurrente compte tenu des mouvements de population sur notre territoire même si l'extension des consignes a simplifié le geste et amélioré la valorisation. Attention toutefois à toujours porter le message de prévention car le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit. Il faut rester vigilant pour ne pas acheter davantage d'emballages superflus ; ils consomment des ressources qui ne sont pas inépuisables, et les collecter à un coût.

Un effort particulier doit toujours être fait pour l'accompagnement au compostage individuel. Au-delà des distributions mensuelles de composteurs, et en plus de la communication écrite, le message continuera d'être passé lors des distributions de sacs jaunes sur les communes.

2021, après 2020, a également été une année particulière, mais la continuité de service aura été assurée.

Pour conclure, si aujourd'hui les performances de Terres de Montaigu sont reconnues, encouragées par les pouvoirs publics, et inspirent d'autres collectivités, l'amélioration du service doit être continue. Le modèle devra probablement s'adapter pour assurer l'équilibre budgétaire tout en incitant à toujours plus de prévention.

Accentuer la réduction à la source des déchets, notamment les emballages recyclables, est bien l'enjeu des années à venir.